

# DÉFENSE et CITOYENNETÉ

Comment passe-t-on en quelques mois de la célébration officielle des vertus du service national (militaire ou civil) à une tout autre conception du système de défense ? Comment les jeunes gens sont-ils destinés - ou non - à être « appelés sous les drapeaux », selon leur date de naissance ? Et quelle place est faite aux filles dans cette réorganisation qui vise à la fois la préparation à la défense, l'apprentissage de la citoyenneté, la formation au sens de la nation ?

Autant de sujets de réflexion ! Un bon nombre reçoivent ici une réponse ; quelques-uns offrent surtout des éléments pour un nécessaire approfondissement personnel.

**Mots-clefs** : armée, citoyenneté, défense, démocratie, dissuasion, forces conventionnelles, nation, nucléaire, objection, OTAN ; pacifisme, service (militaire, national).

# SOMMAIRE

## Introduction

### 1. Armée ... p.5

*Ses missions : la défense, la formation*

### 2. Budget de l'armée ... p.7

*Un budget en diminution*

### 3. Citoyenneté ... p.8

*L'armée, une école de citoyenneté et de développement de la conscience nationale ? La France était-elle protégée par ses appelés ? - Les appelés, une protection contre un coup de force militaire ?*

### 4. Conflits ... p.10

*Le déplacement des zones de conflit vers les pays du Tiers Monde - Qui menace encore la France, l'Europe ? - Des menaces d'ordre économique*

### 5. Conscription ... p.12

*Le service militaire traditionnel - Des alternatives au service militaire traditionnel, Le service national entre 1998 et 2002*

### 6. Défense nationale ... p.17

*L'organisation de la défense en France - La défense nationale et la scène internationale - L'esprit de défense*

### 7. Défense par actions civiles ... p.19

*Et si la France n'avait pas d'armée? - Y a-t-il une alternative non-violente à l'entretien d'une armée pour se défendre contre une agression ? - Peut-on imaginer qu'un service national prépare les citoyens à la non-violence active ? La non-violence active a-t-elle réponse à tout ?*

### 8. Démocratie (et service national) ... p.20

*Démocratie et citoyenneté - La réforme du service national, une réalisation démocratique ? - La politique étrangère, un domaine inaccessible au citoyen ?*

### 9. Désertion ... p.21

### 10. Discipline des armées ... p.22

*L'exigence de l'obéissance : nécessité et abus*

### 11. Dissuasion nucléaire. ... p.24

*Défense et dissuasion nucléaire - La dissuasion nucléaire et les appelés*

### 12. Europe : rencontres et divergences ... p.25

*Qui fait son service en Europe ? - L'armée et la « grandeur d'un pays » - France a-t-elle un rôle original à jouer dans la défense de l'Europe ?*

### 13. Exemption ...p.27

### 14. Femmes ... p.27

### 15. Forces conventionnelles ... p.28

*Un rôle de sécurisation - Les appelés dans les forces conventionnelles*

### 16. Guérilla ... p.29

*L'engagement collectif armé, seule réponse à l'oppression ?*

### 17. Histoire de la conscription ... p.30

*L'aboutissement d'une longue histoire - Son histoire récente*

### 18. Insoumis ... p.31

### 19. Monde (armée et service national dans le) ... p.32

*Conscription ou armée de métier : un choix politique*

### 20. Nation ... p.33

*Hier, le service militaire, agent de cohésion nationale -Aujourd'hui, le service national, facteur de cohésion nationale ?*

### 21. Objection de conscience ... 36

*Un refus de l'armée légal mais entravé*

### 22. OTAN ... p.37

*Vers un nouvel équilibre entre Américains et Européens ?*

### 23. Pacifisme ...p.38

*La non-violence : réalisme ou utopie ?*

24. Préparation à la défense (appel de) ... p.39

25. Professionnels (armée de) ... p.42  
*Les militaires professionnels jusqu'en 2001 - Perspectives : l'armée professionnelle britannique*

26. Putsch ... p.43

27. Recherche ... p.44  
*Recherches civile et militaire : rivales et complémentaires*

28. Réserve, réserviste ... p.44

29. Résistance ... p.45  
*Réflexion sur une alternative historique*

30. Service civil ... p.45

31. Service volontaire ... p.46

32. Suppression du service national : conséquences ? ... p.47  
*Les conséquences financières, politiques, psychologiques*

33. Terrorisme ... p.50

Conclusion ... p.51

Pour en savoir plus ... p.52  
*Des livres, un CD-ROM, des films, des chansons, des adresses*

**Auteur** : Maurice ANDRÉ et le Chantier BT2 de l'ICEM

**Coordination du projet** : Claude DUMOND et Annie DHÉNIN

**Collaborateurs** : Marité BROISIN, Cécile LACROIX, Lydie LUBER, Marie-Claire TRAVERSE et leurs classes, ainsi que Maurice ANDRÉ, Jacques BRUNET, Marcel CAUCHETEUX, Roger FAVRY, Benoît MELY, Michel MULAT, Gérard SALAGNON.

**Illustrations** : Marjolaine BILLEBAULT, Patrick CARPENTIER, Sylvain CONNAC, JF Dhénin, Bernard MONTHUBERT, Philippe WAIN

**Maquette** : Marjolaine BILLEBAULT (juillet 2015)



*Le débat sur la réforme, engagé en 1996, ne sera pas seulement parlementaire ; il se voudra être aussi une consultation populaire : en mars, le ministère de la Défense diffuse 50 000 affiches invitant les « forces vives de pays » à débattre sur un nouveau service national. Pour cela, des rencontres sont organisées dans 36 000 villes où maires puis préfets rendront compte des débats publics.*

*Toutefois, les parlementaires devront dès juin voter le budget de l'armée pour 1999-2002, avant d'avoir examiné le projet de code d'un nouveau service national. N'a-t-on pas « tiré la charrue avant les bœufs ? »*

*Depuis les années 80, il apparaît nécessaire de réformer le service national, parce qu'il est jugé trop coûteux, inefficace (en raison du perfectionnement de l'armement), et parce qu'il a perdu son caractère universel (les appelés ne seraient plus égaux devant la conscription). Ce projet aboutit en octobre 1997 par le vote à l'Assemblée d'un programme de réforme. Dans ses grandes lignes: le service traditionnel va laisser place à une armée de métier, mais les jeunes, filles et garçons, garderont un contact avec l'armée grâce à l'Appel de préparation à la défense où seront affirmés l'esprit de défense et l'appartenance à la communauté nationale, en amont, ils recevront dès le collège un enseignement sur l'organisation et les problèmes de la défense nationale.*

En février 1997, le Parlement vote la réforme du service national. C'est l'aboutissement d'une longue histoire, où le service militaire, inventé il y a deux cents ans pour sauver la patrie révolutionnaire, avait peu à peu perdu son crédit.

En effet, en cette extrême fin du XXe siècle, comment les appelés dans l'armée française pouvaient-ils servir la nation ?

- En défendant le pays contre les menaces d'agressions extérieures ?
- En participant aux interventions de la France dans des conflits localisés ?
- En assurant une protection contre des risques de coup d'État militaire ?

Enfin, l'armée est-elle encore un élément indispensable à la cohésion nationale, à l'intégration des étrangers qui souhaitent devenir Français ?

À l'heure où le service national traditionnel disparaît, il faut aussi s'interroger sur les notions d'adhésion à la nation et de protection du pays : puisqu'une armée uniquement professionnelle se met en place, que peut en attendre une nation ?

Les pages qui suivent se proposent d'accompagner une réflexion nécessaire, forcément personnelle, sur ces questions.

Pour cela, elles abandonnent le modèle habituel du plan linéaire développé : les enjeux complexes, les arguments divers, abordés par le biais de mots-clés, seront présentés dans un ordre alphabétique.

Le lecteur est invité à « ricocher » d'un article à l'autre, afin de construire progressivement, lui-même, son opinion.

# 1. Armée

Voir aussi : Défense nationale.

On dénombre trois corps d'armée : armée de terre, armée de l'air, Marine ; et la gendarmerie.

*À la fin du mois de novembre 1988, métro, bus et autobus ne circulent plus entre la banlieue parisienne et la capitale.*

*Le 30 novembre, 365 camions militaires sont alors chargés de transporter les banlieusards parisiens, bloqués par la grève du personnel de la RATP.*

*Il s'agit de l'une des missions intérieures de l'armée : intervenir dans une situation de « désordre ».*

*Nous pouvons nous interroger : s'il est clair que cette aide apportée aux civils vise le retour à l'ordre, n'a-t-elle pas aussi pour autre but de briser la grève, agent de désordre ?*

## Les missions de l'armée

### La défense

L'État doit recenser les risques contre lesquels la nation peut avoir à se défendre ; ces menaces évoluent dans le temps : après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 1989, le risque majeur déclaré venait de l'URSS. On peut distinguer deux champs d'intervention possibles :

- **La défense intérieure** (maintien de l'ordre en cas de risques de révolte contre l'ordre établi par exemple) ; d'autres champs d'action se sont ouverts au nom de la sécurité : interventions sur les catastrophes ou dans des situations de « désordre » (comme les transports de substitution en temps de grèves).

- **La défense extérieure**

- En cas de **guerre avec un autre État** (c'est le cas des conflits qui ont opposé trois fois la France et l'Allemagne) ;

- Pour **défendre les intérêts de la France** : le principe est posé que la sécurité française repose aussi sur la sûreté de ses relations et de ses actions (ou des actions de ses ressortissants) à l'étranger, chez ses partenaires. C'est ce qui « justifie » la présence et les actions de l'armée française dans divers pays africains par exemple. Dans quelle mesure les intérêts particuliers d'un pays l'autorisent-ils à intervenir dans un autre pays (au Zaïre, au Rwanda, etc.) ? C'est un point de désaccord avec nos partenaires européens.

- Pour **défendre l'ordre international**, dans un souci de paix et de justice.

*Autre domaine d'action : la défense extérieure par l'intervention dans un conflit chez un pays partenaire (ici, action de type humanitaire).*

*À l'initiative de la France, l'ONU autorise en juin 1994 la mise en place au Rwanda d'une intervention multinationale humanitaire d'assistance aux civils : 2 500 soldats français participeront à l'opération « Turquoise ». Le 23 juin, un détachement français, basé à Goma (près du lac Kivu au Zaïre), pénètre au Rwanda pour secourir 8 000 Tutsis ... et découvre les fosses communes. Puis en juillet les exactions et la menace du Front patriotique rwandais provoquent l'action massive de Hutus vers Goma, où ils devront affronter une épidémie de choléra ... les soldats français distribueront de l'eau.*

## La formation

Longtemps, l'armée a eu pour tâche de préparer au maniement des armes, mais aussi d'assurer une éducation civique, une formation professionnelle, etc.

Avec la suspension du service national d'ici 2002, la mission « éducatrice » de l'armée et la formation de l'esprit de défense sont en jeu (nous verrons que la capacité de réagir à l'agression peut prendre des formes variées). Qui devra assurer cette formation du citoyen ?

Voir aussi : Défense nationale,  
Défense par actions civiles,  
Pacifisme,  
Résistance.

## 2 Budget de l'armée

Voir aussi : [Suppression du service national : conséquences ?](#)

La loi de programmation militaire pour 1997-2000 fixe le budget des armées à **185 milliards de francs par an**, dont 99 milliards pour le fonctionnement et 86 milliards pour l'équipement.

**Somme globale en diminution de 10 %** par rapport voté pour les années 1993-1996 ( en fait, ce budget avait lui aussi subi des coupes), encore sujette à diminution dans les budgets effectivement versés.

Pour comprendre ces chiffres en 1997

Budget de l'Éducation Nationale : environ 266 milliards de francs

Budget total de l'État : environ 1 500 milliards de francs

### 3. Citoyenneté

#### L'armée, une école de citoyenneté et de développement de la conscience nationale ?

Pendant longtemps, qui n'avait pas accompli son service n'était pas un homme ! Sortir de son village, découvrir des compagnons d'autres milieux, se prêter à des expériences nouvelles avaient une valeur initiatique. On constatait aussi le renforcement des représentations archaïques\* : le mâle, la virilité, l'armée, etc., s'opposaient à la femme avec ses tâches ménagères et ses bébés !

Le but de l'armée n'était pas de faire « un citoyen », mais de former les jeunes hommes (qui seuls votaient) au sens de « l'unité nationale » (voire au nationalisme).

La hiérarchie militaire exalte l'ordre, et des symboles : drapeaux, uniformes, chants patriotiques, cérémonies du souvenir, etc. L'armée a ses écoles de formation, sa presse, sa justice (avant 1992, il n'était pas possible aux victimes de violences dans l'armée de se constituer partie civile, seul le procureur pouvait engager une action publique, et la justice hésitait à intervenir). Droit de grève et syndicats y sont restés inconcevables. Dans les casernes, les jeunes gens pouvaient-ils se préparer à être les citoyens d'une démocratie ?

M. Balladur, Premier ministre, affirmait le 8 septembre 1994 : « *Le service militaire accomplira sa fonction, aujourd'hui plus nécessaire que jamais, d'intégration et de cohésion sociale. La conscription\*\* doit demeurer indispensable pour les dix à quinze ans qui viennent.* » Et M. Chirac, président de la République, dialoguant avec des jeunes au Havre : « *Puisqu'il faut adapter le service national, il faut envisager que tous les jeunes, y compris les filles, consacrent quelques mois à la préservation de l'unité nationale qui, aujourd'hui, se joue dans les quartiers.* » (*Le Monde*, 1er octobre 1995.)

Le service national se justifiait donc encore par sa fonction d'intégration à la société, à la fois pour les jeunes appelés ... et pour ceux qu'on leur demandait de côtoyer« dans les quartiers », protégeant ainsi le pays contre une destruction venant de l'intérieur.

Voir aussi : [Conscription](#), [Préparation à la défense \(appel de\)](#), [Service volontaire](#)

En 1997, on est passé à l'idée d'un appel de préparation à la défense obligatoire de cinq jours, bientôt ramené à quelques heures.

#### La France était-elle protégée par ses appelés ?-

En temps de paix, les appelés ne participent pas à des actions militaires sur des conflits à l'étranger s'ils ne sont pas volontaires. Par contre, ils peuvent être amenés à intervenir auprès des populations (article 16 de la Constitution):

- en cas de grève paralysante (par exemple lors d'une grève des transports) ;
- en cas de sédition\*\*\* armée (par exemple au cours d'actions de « sécurisation » de la population).

## Les appelés, une protection contre un coup de force militaire ?

Si des cadres de l'armée sont tentés d'utiliser leur puissance contre l'État, peut-on compter sur le civisme des appelés pour leur résister ?

En avril 1961, les appelés ont fait échouer la tentative d'État des généraux putschistes\*\*\*\* d'Alger ... à l'appel du général de Gaulle. L'armée n'a pas bougé en mai-juin 1968 (le président de Gaulle est cependant allé s'assurer du soutien des troupes cantonnées en Allemagne), ni en 1981 quand la gauche est revenue au pouvoir démocratiquement.

Cette réserve de l'armée française devant les enjeux politiques fait dire qu'il n'y a pas de danger de coup d'État militaire en France : l'armée est républicaine.

### Peut-on considérer que ce qui vrai hier le sera demain ?

*Les appelés - en avril 1961, contre des généraux à Alger ... et sur l'ordre du général de Gaulle - ont été la garantie d'une armée républicaine, en intervenant contre un coup d'État militaire. En sera-t-il toujours ainsi- une armée de métier ?*

Citoyenneté - Qualité du citoyen (celui qui jouit du « droit de cité » dans l'Antiquité). La citoyenneté accorde des droits (droit de vote par exemple), mais aussi des devoirs, à considérer comme un honneur : devoir fiscal (les impôts), devoir militaire, etc.

\* Archaïque : ancien et dépassé.

\*\* Conscription : système de recrutement militaire construit sur l'appel chaque année d'un contingent (groupe prédéterminé de citoyens).

\*\*\* Sédition : soulèvement préparé, concerté, contre l'autorité en place.

\*\*\*\*Putschistes : groupe politique armé décidé à prendre le pou voir ( voir « Putsch », page 43 ).

## 4. Conflits

### Le déplacement des zones de conflit vers les pays du Tiers Monde

Depuis 1945, les Européens se réjouissaient de ne plus connaître de **guerre sur leur territoire**. En oubliant l'Irlande ... et jusqu'à l'éclatement de la Yougoslavie, qui a divisé les États européens.

Depuis, des conflits ont déchiré des pays du Tiers Monde (guerres de libération nationale ou guerres civiles soutenues par les grandes puissances) ; pendant toute la durée de la guerre froide, on a pu les considérer comme des « laboratoires » où l'URSS, la Chine, les États-Unis, les Européens s'affrontaient de loin : Corée (1950-1953), Indochine (1946-1954) puis Viêt Nam (1965-1973 pour l'intervention américaine), Algérie (1954-1962), Chili (depuis 1973), Afghanistan (1978-1989- ... ), etc.

Parallèlement, les systèmes de défense s'organisaient autour du principe d'une possible agression Est-Ouest : l'URSS et les pays du pacte de Varsovie d'un côté, les pays de l'OTAN (voir p. 37) et la France de l'autre, étaient les ennemis potentiels.

Depuis 1989 et la chute de la puissance soviétique, on constate de nombreux **déchirements internes dans le Tiers Monde**, soubresauts de la décolonisation et/ou émergence d'une lutte féroce pour dominer des secteurs économiques (du pétrole à la drogue). Les troupes françaises stationnées dans certains pays d'Afrique (Gabon, Tchad par exemple) assurent le maintien de dictatures sanguinaires mais garantes des privilèges acquis par nos compagnies pétrolières. Les gouvernements français ont pris l'habitude de justifier l'utilisation de leurs soldats par la « nécessité » de protéger leurs ressortissants menacés par les rébellions ... au passage, ils protègent aussi des dictatures en place.

L'échec des actions « pacificatrices » de l'ONU dans des conflits récents a fait émerger une réflexion sur des formes « d'intervention civile » : des groupes de volontaires civils viendraient s'interposer entre les belligérants dans des conflits locaux.

*Plusieurs fois la France a participé aux conflits déchirant les pays africains, souvent engagés dans des guerres post-coloniales.*

*Ces interventions, sous le couvert d'une responsabilité politique, ont pu être motivées par des intérêts économiques. Ainsi officiellement des parachutistes ont été envoyés en mai 1978 à Kolwezi (alors Zaïre), pour sauver du massacre ses ressortissants menacés par l'insurrection katangaise qui cherchait à reprendre la région du Shaba, riche en réserves minérales : en fait ils apportaient un soutien du gouvernement français à Mobutu, et une sauvegarde de ses intérêts miniers !*

*Autre exemple: de 1986 à 1994, une protection permanente française (opération « Épervier ») interviendra au profit du Tchad contre la Libye qui avait annexé depuis 1973 la bande d'Aozou, territoire tchadien.*

## Qui menace encore la France, l'Europe ?

L'Union européenne s'est construite pour éviter que ne se reproduisent les conflits du passé : c'est d'abord un « marché » où les intérêts communs, la rencontre de l'autre installent la paix.

Mais **la crainte d'un État « fou », doté de l'arme nucléaire**, n'importe où dans le monde, a « justifié » le développement du feu nucléaire français après la disparition de l'ennemi potentiel soviétique.

Régulièrement, en Allemagne, en France, des **actes terroristes** rappellent aux citoyens que leur pays est engagé politiquement à l'étranger (attentats liés aux problèmes iraniens, ou kurdes ou algériens, etc.).

## Des menaces d'ordre économique

Autrefois, les enjeux étaient généralement liés à des disputes de territoires. Les conflits ont changé de nature, en partie (la violence physique pouvant tout à fait continuer à se développer parallèlement à la violence économique) : les conflits tournent clairement autour d'une domination économique.

En Europe, les frontières de l'espace Schengen \* se sont fermées aux non-Européens par crainte de la drogue (acteur économique lourd) et de l'immigration incontrôlée (accusée de menacer l'emploi et les règles du travail).

\* Schengen : les accords de Schengen entrés en vigueur en mars 1995 entre neuf pays européens réglementent le passage de leurs frontières par des étrangers (voir BT2 n° 294, *Papiers d'exilés*, PEMF, 1997).

## 5. Conscription

### Le service militaire traditionnel

Voir aussi : Suppression du service national: conséquences ?

#### Les appelés du contingent en 1995

Armée de terre .....	151 405	
Armée de l'air .....	32 944	
Marine .....	19 544	
Gendarmerie .....	12 345	
Autres .....	5 617	
Hors armée .....	24 852	dont objecteurs* 10 218
		police ..... 8 044
		coopération..... 5 272
		aide technique ... 668
		sécurité civile ..... 650

Soit au total environ 200 000 incorporés en 1995.

● Sirpa\*\*

**Conscription** - Inscription sur les listes (les rôles) de l'armée de tous les jeunes gens atteignant un âge fixé par la loi, sans distinction de classe sociale. Le soldat est d'abord un citoyen, qui représente la nation.

« Tout le monde doit passer par l'armée parce qu'on ne sait jamais ce que nous réserve l'avenir. » (Sébastien, vingt ans)

« Le service national ne devrait pas être obligatoire. Une armée de métier est nécessaire, mais 17 % du budget consacré à la défense, c'est disproportionné par rapport au reste. » (Florence, dix-huit ans)

*Après le recensement, deuxième étape du « parcours de l'appelé » : les « trois jours ». Convoqué dans l'un des centres de sélection, il subira des examens médicaux et psychotechniques suivis d'un entretien avec un officier, à l'issue desquels l'appelé sera déclaré apte, exempté ou ajourné. Ceux qui ne répondent pas aux « trois jours » sont considérés d'office comme aptes au service national.*

*Motards de la Gendarmerie, escorte du passage de la flamme olympique à Paris (Jeux d'Athènes, 2004)*

### Recensement et incorporation

Selon la loi du 10 juin 1971, les jeunes gens doivent se faire recenser à dix-sept ans auprès de leur mairie ; à l'horizon : une convocation préalable dite des « trois jours » où ils sont testés, examinés, orientés, puis l'appel, ou incorporation, au service national.

1992 : la période sous les drapeaux passe à dix mois, cas général), avec incorporation à dix-huit ans.



En 1993, 53 % d'une classe d'âge de garçons avait effectué un service traditionnel (source : *Quid 1995*). Les médecins, pharmaciens, dentistes, biologistes effectuent un service de douze mois (1996), compensant la possibilité de terminer leurs (longues) études avant leur service national.

Il existe une période dite de disponibilité ( cinq ans après le service actif, pendant laquelle on peut être rappelé sans qu'il y ait mobilisation générale) et une période de réserve (pour ceux âgés de trente-cinq à cinquante ans, y compris pour les dispensés, les réformés, les exemptés).

Lors du recensement, le jeune peut obtenir un report de l'appel sous les drapeaux jusqu'à vingt-deux ans\*\*\*. Un report supplémentaire peut être accordé pour études supérieures, à justifier, à condition d'être demandé l'année des vingt-deux ans avant le 1er décembre, puis. chacune des années suivantes avant le 1er octobre.

Au cas où l'achèvement des études avant vingt-quatre ans n'est pas certain, il faut s'inscrire à la Préparation militaire dans l'année de ses vingt-trois ans avant le 31 octobre.

• Voir aussi: Réserve, réserviste.

## La Préparation militaire (PM)

Reconnue par un brevet, elle amorce la formation de cadres appelés et permet de choisir son armée.

Il existe plusieurs types de préparations militaires : Terre-Encadrement, Terre spécialité (options : transports, santé, sécurité civile, parachutiste, etc.), Marine, Air.

L'armée propose aussi une Préparation militaire supérieure (PMS) aux jeunes qui ont effectué avec succès une PM, en effectuant une période de vingt et un jours. Elle permet de sélectionner une partie des élèves officiers de réserve.

Au total, 24 000 jeunes gens sont concernés chaque année (10 % des appelés).

## Le service militaire

L'appelé est affecté dans l'une des trois armées, ou dans la gendarmerie. Il reçoit une formation de base d'un mois, en partie théorique (règlements, grades, etc.), en partie pratique (tir, combat, maniement d'armes, etc.). Vient ensuite une formation complémentaire plus spécialisée (conducteur, radio, peloton, etc.). Des manœuvres, des tirs sont organisés régulièrement jusqu'à la fin du service (la « quille »).

### **Les droits d'un soldat de deuxième classe :**

- une « solde » minime chaque mois,
- seize jours de permissions annuelles au total (autres permissions de 24 à 48 heures possibles au cours des week-ends),
- autorisation de s'absenter quand il n'est pas de service (« quartier libre »),
- neuf voyages gratuits entre la garnison et son domicile, et 75% de réduction sur les autres trajets,
- soins médicaux gratuits (pension d'invalidité en cas d'accident).

Après son service, l'appelé reçoit un livret de mobilisation : à chaque changement de domicile, il doit le faire viser par la gendarmerie.

## Le règlement

L'incorporation du jeune appelé constitue une rupture totale avec sa vie et son milieu. Cependant, depuis 1973 (création de Comités de soldats), des assouplissements ont été constatés (possibilité de s'habiller en civil pour sortir de la caserne, amélioration des conditions de vie). Des réclamations peuvent être déposées, par recours hiérarchique ou par demande personnelle, à l'Inspection générale de l'armée.

### Les sanctions à l'occasion des manquements au règlement

- l'avertissement,
- la consigne (interdiction de sortir le soir),
- les arrêts (il faut dormir en prison),
- l'isolement (prison en continu).

## La vie de caserne

Voici d'abord la description d'un **détracteur\*\*\*\* du service militaire** : « Après [la] formation initiale - "les classes"- vient la répartition des appelés dans différents services assez rarement adaptés à la qualification et aux goûts de chacun. D'où une vie ridicule, résignée, compensée par le tabac, l'alcool, parfois la drogue; le grand courant d'air frais des permissions tient lieu de carotte ... [ ... ]

La situation actuelle de l'emploi favorise l'acceptation de la conscription (en attendant de trouver du travail) et on ne constate pas de rébellion dans les casernes. Mais **la docilité\*\*\*\*\* de fait recouvre l'insatisfaction, l'immobilisme, le sentiment d'injustice face aux inégalités constatées** [ ... ].

**En fait, le service dit national n'est pas un contrat, il n'y a pas libre acceptation par tous les participants du but et des moyens mis en œuvre pour l'atteindre. E**

Être un appelé n'est pas un choix individuel : aussi, il ne faut pas attendre beaucoup de sa part, et il n'est généralement pas effleuré par l'idée qu'il pourrait un jour se battre à la guerre. Il est là, mais avec une seule idée : ne plus y être ! Le service militaire est une vaste **insanité\*\*\*\*\* publique**, une organisation close et figée, réglée par la menace et la vanité et où des hommes asservissent d'autres hommes afin de les utiliser à ne rien faire. Les appelés sont des soldats de l'absurde. » (E. Ballot, *Tuer le service militaire*, Éd. Belles Lettres, 1993.)

Dans un milieu clos, qui n'a longtemps connu que ses propres lois, les appelés infantilisés deviennent parfois les victimes de supérieurs incapables de maîtriser leurs pulsions :

« Les tortionnaires de Carpiagne condamnés à quinze ans de réclusion criminelle

Le procès des appelés du 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers de Carpiagne s'est achevé, vendredi 15 septembre [1995], par la condamnation à quinze années de réclusion criminelle de Franck Marcangeli et Omar Damen qui avaient violé et torturé l'un de leurs compagnons de cellules d'arrêts. L'avocat général et la défense sont revenus longuement sur les graves manquements de la hiérarchie militaire qui n'avait pas jugé bon de dénoncer ces crimes.

[ ... ] Le représentant du ministère public a également rappelé les ressorts élémentaires de la vie militaire faite de contraintes, de brimades à valeur initiatique et disséqué le mécanisme vers des arrêts. « Prenez des rats mâles et laissez-les en cage, a-t-il dit. Ils finiront par se battre, jusqu'à la mort. » Confinés aux arrêts pendant plus de la moitié de leur service militaire, ces hommes transformés en "bourreaux nazis" avaient perdu leur humanité.[ ... ]» (Jean-Michel Dumay, *Le Monde* du 19 septembre 1995.)

Commentaire d'un journaliste après une autre « affaire » : « La tâche est plus complexe pour la grande muette\*\*\*\*\* que pour le reste de la société : la vocation des militaires est de faire la guerre, c'est-à-dire d'user de la violence. Les soldats doivent s'y entraîner. Jusqu'à quelles limites ? La réponse peut varier considérablement d'une époque à l'autre, d'un milieu social à l'autre. » (J.-D. Merchet, *Libération* du 28 octobre 1996),

Parallèlement beaucoup d'hommes (surtout âgés) parlent avec **nostalgie de leur service militaire** : c'était leur jeunesse. Néanmoins, le service est devenu une structure inadaptée, et il n'est pas étonnant que les jeunes se soient orientés souvent vers d'autres formes, comme celles du service civil.

## Des alternatives au service militaire traditionnel

Environ 30 % des jeunes gens sont dispensés, ou exempté ou réformés ; ceux qui restent n'accomplissent pas tous un service militaire (l'armée n'a d'ailleurs pas besoin de tous « sous les armes »).

**La coopération** (durée : seize mois) : théoriquement destinée à faire participer des jeunes à la vie économique de pays « en voie de développement » ; un tiers d'entre eux s'orientent à présent vers des entreprises de pays industrialisés (États-Unis, Canada compris) - « *économie appréciable par rapport au coût d'un cadre expatrié* », suggère l'agence responsable.

**L'aide technique** (durée: seize mois): rattachés au ministère des DOM-TOM, les appelés sont moniteurs et techniciens.

**La police** (durée : dix mois) : police de Paris, police urbaine, CRS, compagnies autoroutières.

**Le service au titre des protocoles** (durée dix mois) signés avec les divers ministères (6 100 en 1993, 7 992 en 1995): service ville, accompagnement de handicapés, environnement, etc.

**La sécurité civile** (durée : dix mois) comme sapeur-pompier volontaire.

Voir aussi : [Service civil](#).

## Le service national entre 1998 et 2002

Dans la perspective du service national réformé, le ministre de la Défense, C. Millon, annonçait en mai 1996 que les sursitaires nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1979 accompliraient leur devoir selon la formule traditionnelle : « C'est avec ce capital-là que nous pourrions entretenir le flux » (jusqu'au terme de la constitution d'une armée professionnelle). Autrement dit: oui, la formule est périmée, mais il faut bien que l'armée fasse sa transition en moyens humains et matériels ... alors, les sursitaires n'en seront pas dispensés.

Cependant, le Parlement n'excluait pas des libérations anticipées pour les diverses formes de service, y compris pour les objecteurs qui restent tenus à la double durée (débat de septembre 1997).

Voir aussi pour les citoyens nés après le 31 décembre 1978 : [Préparation à la défense \(appel de\)](#), [Service volontaire](#).

*Le projet d'un rendez-vous citoyen sur cinq jours est remplacé par l'Appel de préparation à la défense, réunissant pour quelques heures tous les jeunes Français, filles et garçons. Dans cette évolution de la réforme du service national, demeure la volonté de rassembler les jeunes citoyens autour de la notion d'esprit de défense, d'appartenance à la communauté nationale, et de conserver le lien entre armée et jeunesse.*

\* Objecteurs de conscience : ceux qui refusent de faire leur service national en raison de leurs opinions philosophiques ou religieuses (voir « Objection de conscience », page 36).

\*\* Sirpa : Service d'information et de relations publiques des armées (publie le magazine : *Armée d'aujourd'hui*)

\*\*\* La même demande peut être présentée au Bureau du service national avant dix-huit ans.

\*\*\*\* Détracteur : critique négatif, accusateur.

\*\*\*\*\* Docilité : aptitude à se laisser diriger, à obéir.

\*\*\*\*\* Insanité : action ou parole déraisonnables, sottises.

\*\*\*\*\* La grande muette : surnom de l'armée, qui exprime bien à quel point rien ne sort de ses rangs.

## 6. Défense nationale

Voir aussi : Service volontaire.

### L'organisation de la défense en France

Les responsabilités civiles et militaires sont codifiées par la Constitution et l'ordonnance du 7 janvier 1959.

Le président de la République est le garant de l'indépendance et de l'intégrité du territoire national, du respect des accords et des traités (article 5). En cas de menace grave il consulte le Premier ministre, les présidents des Assemblées, du Conseil constitutionnel, prend les mesures nécessaires, et en informe la nation (article 16).

En cas de situation séditionneuse\* en France même, l'état de siège est décrété par le Conseil des ministres pour moins de douze jours, par l'Assemblée nationale si la crise se prolonge.

La déclaration d'une guerre doit être autorisée par Le Parlement. Le ministre de l'Intérieur a la charge de la défense du territoire, de la sécurité générale civile, de la volonté générale de résistance à l'agression. Le ministre de l'Industrie oriente l'équipement économique en concordance avec les nécessités de la défense. Le Premier ministre est responsable de la défense nationale, des négociations, du Comité d'action scientifique (recherche et armement), du Comité de renseignements (espionnage).

La mise en action de la force nucléaire est de la responsabilité du président de la République. Il doit toujours être en mesure d'en prendre la décision (car le délai entre l'identification d'une attaque nucléaire et la réplique à déclencher est très court). S'il est empêché, le président du Sénat prend cette responsabilité en charge. Puis, le Premier ministre, puis le ministre des Armées ...

En fait, les présidents de la République disposent en matière de défense d'un domaine réservé qui leur permet d'intervenir même en cas de désaccord avec leur Premier ministre. Les commandants des Forces aériennes et navales stratégiques reçoivent leurs ordres directement du président de la République\*\*.



### La défense nationale et la scène internationale

Quelles sont les options françaises ? Deux sont sûres :

#### •La « projection » à l'extérieur du territoire

Environ 70 000 hommes sont formés pour des opérations extérieures liées à la politique étrangère française. La projection est très discutée :

- pour certains, nous sommes indépendants : nous pouvons intervenir en Afrique dans le cadre des accords qui nous lient avec les pays africains francophones (Tchad, Congo) ; nous aurions pu intervenir plus en ex-Yougoslavie si l'Europe l'avait décidé (au lieu de nous en remettre à l'OTAN, à l'ONU et finalement aux États-Unis) ;
- d'autres en doutent : nous sommes à la remorque des États-Unis qui décident.

- **Le nucléaire**

Fermeture du site d' Albion, abandon des fusées *Hadès* (qui ne menaçaient que l'Allemagne) ; seuls les vecteurs\*\*\* sous- marins et aériens sont gardés.

Deux options restent en débat :

- **La défense opérationnelle du territoire**

La crainte d'une invasion armée a disparu. Pourtant que faire si une famine gigantesque jetait par exemple des millions de Russes sur les routes vers l'Ouest ? Ni la projection, ni le nucléaire ne sont des réponses adéquates. Une réponse, non-violente : l'aide alimentaire !

- **La formation du citoyen**

Dans une perspective défensive, dans un contexte de haute technologie, l'individu est interpellé par ces problèmes dans son rôle de citoyen. D'où la nécessité d'une formation adéquate.

Voir aussi : OTAN.

Voir aussi : Dissuasion nucléaire.

Voir aussi : Citoyenneté.

Voir aussi : Pacifisme.

**L'esprit de défense**

*« Dans l'armée et même dans les lieux qui en sont proches, on considère le service national comme le creuset de ce que l'on a baptisé dans les années 50 « l'esprit de défense ». Un patriotisme tout simple ne suffirait pas à conduire les citoyens à se sacrifier pour leur pays, il faudrait ajouter ce sentiment particulier [...]. Reste aujourd'hui la crainte -fondée- d'un monde instable où tout peut survenir, guerre locale ou offensive terroriste. Mais dépourvus d'ennemis extérieurs, vivant dans une Europe quasiment sans frontières, les Français, privé de conscription, perdraient leur « esprit de défense » : ils ne seraient plus prêts à se battre. » (Le Monde diplomatique, septembre 1996).*

\* Séditieuse : relative à un soulèvement concerté contre l'autorité.

\*\* . Dans une démocratie, le politique prime sur le militaire (de la confusion des deux naît la dictature).

\*\*\* Vecteurs : véhicules (avions, fusées, sous-marins) capables de transporter et de lancer une charge nucléaire.

## 7. Défense par actions civiles

### Et si la France n'avait pas d'armée ?

C'est la question que posent les pacifistes, les objecteurs de conscience, les insoumis, tous ceux qui refusent le principe même d'une armée.

### Y a-t-il une alternative non-violente à l'entretien d'une armée pour se défendre contre une agression ?

L'idée d'une lutte collective contre la guerre anime les anarchistes et les socialistes européens dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Jean Jaurès\* propose d'organiser une grève générale des travailleurs français et allemands afin d'éviter la guerre qu'il sent venir. Mais le nationalisme imprègne les esprits de l'époque. Après la Première Guerre mondiale, la Société des Nations\*\* tente, sans succès, de mettre la guerre « hors la loi » (pacte Briand-Kellogg). La crise économique de 1929, les agressions hitlériennes ruinent la paix.

En 1945, les atrocités de la Seconde Guerre mondiale et l'apparition de la bombe atomique relancent un élan pacifiste européen, qui refuse alors l'installation de fusées nucléaires des deux côtés du rideau de fer, les populations civiles étant prises en otage.

La France apparaît aujourd'hui comme la plus militariste des grandes puissances occidentales.

### Peut-t-on imaginer qu'un service national prépare citoyens à la non-violence active ?

Pour être efficace, une défense par actions civiles doit être préparée, programmée.

Le pouvoir de l'agresseur dépendant souvent de l'acceptation de l'agressé, la non-coopération devient une question d'éducation qu'il faut mettre progressivement en œuvre, sans attendre un changement de la nature humaine ou du système international\*\*\*.

Son efficacité dépend de ces facteurs :

- la **volonté de la population** de se défendre ;
- la **force intérieure** de la société agressée (sans grave fracture sociale) ;
- la capacité des institutions du pays à **conserver le contrôle** d'une partie de ses pouvoirs, notamment celui de la communication, et de les refuser à l'agresseur ;
- l'**intelligence stratégique** (capacité à cibler les résistances) ;
- la **faculté de priver l'agresseur de ses objectifs** (l'empêcher de faire tourner la machine économique ou administrative) ;
- l'aptitude à une **discipline non-violente** malgré la répression (ne pas créer de guérilla pour ne pas retrouver le schéma de la guerre) ;
- **aggraver les faiblesses de l'agresseur** (le faire douter de (justifications, obtenir un soutien international capable de l'affaiblir),

Autant dire que le niveau de liberté ou de tyrannie dépend beaucoup de la détermination des peuples à être libres et de leur capacité à s'organiser pour vivre librement.

### Peut-on préjuger aujourd'hui des ressources et de la force de l'esprit citoyen en France ?

## La non-violence active a-t-elle réponse à tout ?

*Contre le principe de la défense armée, deux voies s'ouvrent: face à l'agresseur, mobilisation de la population par des actions collectives non violentes ; en amont, le refus de toute militarisation.*

*Une partie de la population a retenu cette seconde attitude, notamment la démilitarisation nucléaire.*

Il faut cependant peser soigneusement les **arguments pour, contre**, et surtout les **conditions** qui pourraient mener à la suppression de l'armée. Que faire face à un génocide, face à une folie collective ? La bonne réponse est évidemment une action cohérente, collective et disciplinée **en amont**.

Et si la catastrophe arrive tout de même ? La militante pacifiste américaine, Dorothy Day (1897-1980) estimait qu'il revenait aux Européens de trouver eux-mêmes la réponse non-violente adaptée à la lutte contre le nazisme. Peut-être avait-elle raison sur le très long terme. Mais l'histoire a pris un autre sens : c'est bien par la violence des Alliés que la violence nazie a été vaincue.

Aussi, la réflexion non-violente actuelle s'éloigne de l'anti-militarisme classique. Certains groupes sociaux sont tellement imprégnés de violence que, dans un premier temps, il faut « s'affirmer » selon leurs critères pour être respecté. Dans le cadre d'un service civil national, ces questions pourraient être au cœur de la formation civique donnée aux jeunes.

\* Jean Jaurès (1859-1914): philosophe, homme politique français, grande figure du socialisme, assassiné par un nationaliste à l'aube de la guerre de 14-18.

*Le 25 mai 1913 au Pré-Saint-Gervais (banlieue parisienne), Jaurès participe à la manifestation contre la loi qui porte à trois ans la durée du service actif favorable à la réconciliation franco-allemande et opposé à l'idée de conquête, le leader socialiste souhaite une armée de masse strictement défensive, composée de soldats-citoyens, et dont les réservistes seraient instruits et entraînés en permanence, afin notamment de réduire la durée du service.*

\*\* Société des Nations (SDN): créée en 1919 pour « fournir des garanties réciproques d'indépendance politique et territoriale aux petits comme aux grands États pour empêcher une nouvelle guerre civile internationale. »

\*\*\* Certains pays (la Suède, la Suisse, l'Autriche) étudient depuis longtemps la possibilité de combiner défense armée et actions non-violentes.

## 8. Démocratie (et service national)

Réfléchir à la place du citoyen et de l'armée, c'est s'interroger sur **les rapports entre ordre et liberté** :

- démocratie et obéissance aux contraintes nécessaires,
- démocratie et défense civile,
- démocratie et civisme.

Le passage du système traditionnel, fondé sur la conscription, à une armée professionnelle exige **une décision démocratique au niveau national**. Comment s'est préparé ce passage dans les faits ?

Depuis des années, l'idée était dans l'air: le service national devait être réformé. Mais rien n'avancait.

Début janvier 1996, changement de style, l'opinion publique se trouve régulièrement interpellée pendant plusieurs mois, et les médias (journaux, TV, etc.) font très largement écho ... aux prises de position des autorités de « *professionnaliser les forces de défense* » (J. Chirac, février 1996) : réactions diverses, débat (sans vote). Trois camps avancent des propositions diverses:

- maintien du service national pour des raisons idéologiques (c'est au peuple d'assurer la défense de la nation), position constatée surtout à gauche ;
- service militaire plus court, pour tous ;
- service civil obligatoire.

Une consultation démocratique est annoncée ; mais l'Assemblée devra d'abord voter (en juin 1996) le budget pour la période 1997-2002. Protestations : pour déterminer les financements, on se fondera sur un schéma d'organisation qui ne sera soumis au Parlement que plusieurs mois plus tard ! En février 1997, ce dernier confirme les « décisions » du Président.



Que faut-il penser d'une telle démarche?

Autre question sur le statut de l'armée dans la démocratie : **les orientations de la politique extérieure** échappent largement au Parlement; elles sont du ressort du Président (élu ...). Si bien que les engagements de militaires français dans des conflits extérieurs restent hors de portée du débat citoyen.

*Caserne fermée après la fin de la conscription (Mulhouse)*

- Voir aussi : Citoyenneté, Défense par actions civiles, Suppression du service national: conséquences ?

Démocratie - Le mot désigne dès son origine grecque le « gouvernement du peuple ». Il affirme la capacité des hommes à prendre en charge leur destin, personnel et collectif. Mais dès l'origine il est ambigu : TOUS les habitants constituent-ils également « le peuple » ? La démocratie est-elle une forme pratique des institutions, une valeur, une morale ? C'est d'abord un mouvement, vers un idéal.

## 9. Désertion

- Voir aussi : **Insoumis, Objection de conscience.**

Désertion - Le déserteur quitte, abandonne, le poste où il était affecté.

Voici une chanson de Boris Vian, écrite en 1954, très longtemps interdite\* et beaucoup chantée par les étudiants à la fin des années 50.

### Déserteur

Monsieur le Président  
Je vous fais une lettre  
Que vous lirez peut-être  
Si vous avez le temps

Je viens de recevoir  
Mes papiers militaires  
Pour partir à la guerre  
Avant mercredi soir

Monsieur le Président  
Je ne veux pas la faire  
Je ne suis pas sur terre  
Pour tuer des pauvres gens

C'est pas pour vous fâcher  
Il faut que je vous dise  
Ma décision est prise  
Je m'en vais désertier

Depuis que je suis né  
J'ai vu mourir mon père  
J'ai vu partir mes frères  
Et pleurer mes enfants

Ma mère a tant souffert  
Qu'elle est dedans sa tombe  
Et se moque des bombes  
Et se moque des vers

Quand j'étais prisonnier  
On m'a volé ma femme  
On m'a volé mon âme  
Et tout mon cher passé

Demain de bon matin  
Je fermerai ma porte  
Au nez des années mortes  
J'irai sur les chemins

Je mendierai ma vie  
Sur les routes de France  
De Bretagne en Provence  
Et je dirai aux gens

Refusez d'obéir  
Refusez de la faire  
N'allez pas à la guerre  
Refusez de partir

S'il faut donner son sang  
Allez donnez le vôtre  
Vous êtes bon apôtre  
Monsieur le Président

Si vous me poursuivez  
Prévenez vos gendarmes  
Que je n'aurai pas d'arme  
Et qu'ils pourront tirer

Sont qualifiés de déserteurs (environ 4 000 en 1993) les soldats qui s'absentent sans autorisation\*\* ; ils risquent de fortes peines de prison (ils sont fusillés en temps de guerre). A noter : à côté du MOC (Mouvement pour l'objection de conscience) existent diverses petites organisations qui aident les déserteurs quand ils sont arrêtés, condamnés et mis en prison.

\* Interdite sur les ondes pour « atteinte au moral de l'année ».

\*\* En temps de paix, la désertion est prononcée lorsqu'un appelé est absent plus d'un mois s'il effectue son service depuis moins de trois mois, après une absence de six jours s'il l'effectue depuis plus de trois mois.

## 10. La discipline des armées

La question de la discipline, qui a « justifié » bien des humiliations, ne date évidemment pas d'aujourd'hui.

*« C'est une question de survie ? Ils jouent donc à la guerre ? Mais arrêter de remettre en cause ce qui nous semble incompréhensible et injuste, c'est arrêter de penser, être un simple robot exécutant, capable des pires atrocités. » (Damien, dix-huit ans)*

Dans *Le Brave Soldat Chveik* (1920-1923) du Tchèque J. Hasek, un lieutenant s'adresse à un jeune soldat :

*« La discipline avant tout. C'est d'elle que dépendent le moral et l'efficacité de l'armée [...] Vous avez peut-être peine à comprendre que vous méritez d'aller en prison parce que hier, à la revue, il y avait un bouton manquant à votre veste, une bagatelle que dans le civil on ne remarquerait même pas. Et pourtant une pareille négligence vous expose à une punition : Pourquoi ? Ce qui est en jeu, ce n'est pas un malheureux bouton, mais bien l'obligation pour vous de prendre des habitudes d'ordre.*

*Aujourd'hui vous ne recousez par votre bouton et c'est le commencement du désordre. Demain, vous trouverez incommode de démonter votre fusil pour le nettoyer, vous oublierez votre baïonnette chez le bistrot, et à la fin, vous vous endormirez en faction ... et de tout cela le germe aura été un malheureux bouton ... »*

Maniaquerie bornée ? Réalisme ? L'armée, recevant des jeunes de tous horizons et de tous niveaux, doit faire cohabiter ensemble trente hommes 24 heures sur 24. Certaines sections sont dures ; il y a de fortes têtes. D'où une discipline stricte, pour éviter les bagarres, les passages à tabac, quelquefois des sévices plus graves encore.

Les longues et fastidieuses\* marches au pas ont pour but de créer un début de synchronisme\*\* de groupe. L'obéissance aveugle, les ordres qu'on ne comprend pas ? En opération il n'est pas question de discuter : il faut agir vite et correctement. C'est alors une question de survie.

Dans les unités « d'élite » comme les parachutistes, l'encadrement est de meilleure qualité, les moyens financiers sont plus importants. Les hommes s'ennuient moins. Dans les unités moins bien dotées, l'encadrement est amené, faute de moyens et d'imagination, à multiplier les corvées, les revues de détail, les tâches répétitives ... Toutes choses que les appelés ont évidemment en horreur. D'où l'ennui, l'inaction, l'alcoolisme et des rituels dérisoires.

• Voir aussi : [Conscription](#).

\* Fastidieuses : qui causent de l'ennui, du dégoût.

\*\* Synchronisme : tous les individus d'un même groupe agissent en même temps.

# 11. Dissuasion nucléaire

## Défense et dissuasion nucléaire

La politique de défense de la France est fondée sur la dissuasion nucléaire. En principe, la capacité de riposte française est si grande qu'un agresseur éventuel subirait des destructions insupportables en représailles d'une attaque contre le territoire national. La force nucléaire stratégique protège donc en dissuadant. Elle était considérée depuis la présidence du général de Gaulle comme le pivot de la défense, la condition de l'indépendance et de la grandeur de la France.

- La dissuasion nucléaire était dite « **du faible au fort** ». Quand l'URSS existait, la France (le faible) visait l'URSS (le fort). La capacité française de destruction nucléaire était d'environ 60 millions de morts. Dans l'imaginaire collectif une explosion suffisait... à détruire l'Europe.

En fait, le problème a changé rapidement de nature :

- Dès les années 70, on a pensé à une riposte graduée avec des frappes « chirurgicales ». Aussitôt l'armée de terre a demandé des vecteurs nucléaires (avions, fusées, sous-marins porteurs de missiles) qui lui ont été refusés pour éviter la prolifération d'armes nucléaires légères. Celles-ci ont été remplacées par la bombe à neutrons (« écologique » : elle tue les hommes sans toucher à l'environnement), aussitôt interdite d'ailleurs.

- L'URSS a disparu, mais la Russie dispose des ogives nucléaires soviétiques et a pu rapatrier celles stationnées en Ukraine. La Russie ne présente-t-elle aucun danger ? Le débat reste ouvert.

- La dissuasion du faible au fort paraissant dépassée, certains stratèges ont imaginé la dissuasion du **fort au fou** : le fort c'est la France, le fou serait un pays dont le chef serait fanatique ou devenu fou et qu'il faudrait contenir par la menace nucléaire ; on pense à certains pays d'Asie ou du Moyen-Orient fort désireux de s' équiper nucléairement. Nouveau débat comment définir le fou et qui le définit ?

Certains stratèges ont observé que la défense française ne relève pas de la protection mais de la vengeance ; quand je frappe, je suis déjà détruit, donc la dissuasion a échoué ; perspective décourageante !

Depuis le traité de Maastricht en 1993, les politiques étrangères et de sécurité doivent progressivement devenir communes à l'Europe. Bien des pays européens sont inquiets d'une protection nucléaire française, et étaient opposés aux derniers essais effectués à Mururoa (septembre 1995-fin janvier 1996). Ils n'ont pas eux-mêmes d'armes nucléaires, jugées coûteuses et dangereuses.

En effet, actuellement, le problème de fond est moins de se protéger par l'arme nucléaire que d'empêcher sa prolifération à travers le monde.

*L'association internationale Greenpeace s'est toujours opposée aux pays prônant la dissuasion nucléaire comme moyen de défense, parce qu'elle souhaite le désarmement et parce que les essais nucléaires mettent en péril l'environnement et les populations. Elle s'est notamment mobilisée, dans les années 80 (affaire du Rainbow Warrior en 1985) et en 1995-1996, contre les essais français en Polynésie, dénonçant les dégâts occasionnés par les explosions et les fuites radioactives.*

## La dissuasion nucléaire et les appelés

La mise au point, l'entretien, l'utilisation des bombes et de leurs vecteurs font appel à des techniques si sophistiquées et nécessitent tant de précautions et de secret que les appelés du contingent n'y sont pas adaptés. La force de dissuasion est l'affaire de soldats de métier recrutés à un très haut niveau et très longs à former.

## 12. Europe : rencontres et divergences

Qui fait son service en Europe ? La conscription est encore le mode de recrutement des armées le plus répandu en Europe, mais l'Espagne, l'Italie, par exemple, passent elles aussi à une professionnalisation de leur armée.

	Effectifs globaux	dont appelés	Durée du service
Allemagne	339 900	137 330	10 mois
Danemark	33 100	8 300	4 à 12 mois
Espagne*	206 000	126 000	9 mois
Grèce	171 300	114 000	23 mois
Hongrie	70 500	47 500	12 mois
Italie*	328 700	174 700	12 mois
Pays-Bas*	74 400	27 700	9 mois
Pologne	278 600	158 000	18 mois
Portugal	54 200	17 600	4 à 18 mois
Russie	1 525 000	400 000	24 mois
Suède	64 000	31 600	7 à 15 mois
Rép.tchèque	85 400	40 400	12 mois
Turquie	507 800	415 000	8 mois
* En voie de professionnalisation			
<b>Armées de métier</b>			
Belgique .....	47 200		
Grande-Bretagne .....	236 900		
<i>Le Monde</i> du 24 Février 1996			

### L'armée et la « grandeur d'un pays »

Pendant plusieurs décennies, la politique française a lié la « grandeur de la France » à sa crédibilité militaire entre autres. Qu'en est-il ailleurs? Les États-Unis exceptés, toutes les grandes puissances démocratiques réduisent leur budget militaire.

M. René Galy-Dejean, rapporteur de la commission de la Défense à l'Assemblée nationale, affirmait : « Une politique à l'allemande ou à l'anglaise nous aurait conduits à ramener en 1992 les crédits consacrés aux principaux armements de 72 milliards de francs à 25 milliards, soit une économie de 47 milliards. » (*Le Monde diplomatique*, mai 1994).

La France était-elle plus menacée que l'Allemagne, le Royaume-Uni ? Par qui ? Est-ce vraiment sa force de dissuasion qui fait sa grandeur, qui explique son influence sur la scène internationale ? Notre pays n'a-t-il pas été handicapé au contraire par les dépenses consacrées à son armée face à ces deux concurrents économiques, le Japon et l'Allemagne, vaincus de la Seconde Guerre mondiale auxquels on a interdit (pour le premier) et limité (pour le second) le développement de leurs forces offensives ? Depuis le général de Gaulle, tous les dirigeants politiques français au pouvoir ont accepté l'idée qu'une armée dotée d'armes nucléaires assurait l'indépendance de la France. Par bonheur, jamais la force française n'a eu à prouver son caractère dissuasif.

**Tableau comparatif de la militarisation de la France, de l'Allemagne et du Japon en 1993**

Source : *Année stratégique* 1995, Éd. Dunod, 1995

	France	Allemagne	Japon
Population (en millions de personnes)	58	81	125
Dépenses de défense (en millions de \$)	42 300	36 654	63 346
Dépenses par habitant (en millions de \$)	750	460	513
Pourcentage du PIB	3,4%	2,1%	1,6%
Effectifs de l'armée	411 600	408 000	237 700

Voir aussi : *Conscription (Effectifs français, page 12).*

## **La France a-t-elle un rôle original à jouer dans la défense de l'Europe ?**

La question d'une défense européenne est posée depuis plus de vingt ans. Peut-on construire une Europe autonome sans lui donner une défense propre ? Faut-il ne compter que sur le « parapluie » américain ? Le manque de réponse des Européens devant les déchirements d'un pays européen, la Yougoslavie, a montré les limites actuelles de leur investissement matériel et moral dans la réflexion sur une défense commune.

Actuellement, la constitution d'un outil de défense européen se place à l'intérieur d'une construction plus vaste, celle d'un OTAN rénové, appuyé d'une part et en premier lieu sur les États-Unis, d'autre part sur l'Union européenne, et enfin, peut-être, sur le groupe des pays de l'Europe de l'Est qui seraient admis au sein de l'OTAN, mais sous le commandement américain.

Voir aussi : *OTAN.*

## 13. Exemption

**Un certain nombre de jeunes gens ont pu « échapper » au service national.**

Le nombre des dispenses accordées pour **raisons médicales, sociales, administratives** varie selon les besoins de l'armée qui fixe des seuils et des objectifs (en 1990, 22 % d'âge). Plus le niveau scolaire est faible, plus le taux d'exemption est élevé.

Exemption - Dispense d'un devoir.

## 14. Femmes

Autorisées à faire un service national volontaire depuis 1959, les femmes sont restées peu représentées dans l'armée (parmi les candidates, peu nombreuses, un tiers seulement était retenu, soit environ 4 000 femmes au début des années90, les autres n'ayant pas le niveau de formation requis). Les jeunes femmes sont recensées à partir du 1er janvier 1999. Le rendez-vous d'une journée avec l'armée devient alors obligatoire à égalité pour les filles et les garçons ! Les demoiselles nées après le 31 décembre 1981 peuvent se porter candidates à une préparation militaire. - Filles et garçons peuvent faire un service volontaire.

Voir aussi : [Préparation à la défense \(appel de\)](#), [Service volontaire](#).

# 15. Forces conventionnelles

## Un rôle de sécurisation



En complément de la force de dissuasion nucléaire (voir « Dissuasion nucléaire », page 24 ), la France dispose de forces dites « conventionnelles », armes souvent très sophistiquées ne faisant pas appel au feu nucléaire. Elles représentent une part importante du budget de la Défense. Leur maintien est justifié par le fait que : « *La France se trouve dans une situation peu familière, où ses frontières ne sont plus inéluctablement et durablement menacées. Rarement, pourtant, depuis une guerre, un sentiment souvent diffus d'insécurité n'a été aussi fortement ressenti.* » (Livre blanc sur la défense publié en 1994 par les services du Premier ministre, aux éditions de la Documentation française.)

*Canon de marine ancien*

## Les appelés dans les forces conventionnelles

Les appelés ne sont presque plus intervenus hors de la métropole depuis la fin de la guerre d'Algérie en 1962, même lors d'opérations de type humanitaire. L'armée de métier, elle, participe à des conflits hors de nos frontières, pour défendre non plus le territoire mais « les intérêts nationaux », ce qui est revenu souvent à soutenir des régimes durs, non démocratiques.

C'est pour ce type de mission que la France entretient une force d'intervention permanente mobile, professionnelle, dont les éléments ne peuvent être que des militaires de carrière : la guerre du Golfe en 1991 l'a montré, le mixage appelés-engagés désorganise les bases militaires quand il s'agit d'envoyer rapidement des unités hors frontières. Seuls des régiments professionnels, disponibles rapidement, semblent adaptés à ce type d'actions (comme au Rwanda, en Bosnie).

**Voir aussi : Conflits.**

*À partir d'avril 1996, les forces françaises interviennent en Centrafrique après la mutinerie de soldats révoltés en raison du retard dans le paiement de leurs salaires  
Rappelons qu'à l'époque postcoloniale, la France a soutenu économiquement et politiquement, plusieurs « kleptocraties » africaines aux mains de dirigeants occupés à piller les ressources nationales pour un profit personnel (la république Centrafricaine ou le Congo de Mobutu).*

## 16. Guérilla

Guérilla - « Petite guerre », l'insurrection populaire espagnole ( de 1808 à 1813) contre les troupes de Napoléon nous a laissé le mot et l'idée : par une série d'actions armées très mobiles, une minorité, ou un groupe réputé plus faible, s'oppose à un pouvoir fort, oppresseur.

Voir aussi : [Défense par actions civiles](#), [Pacifisme](#), [Résistance](#).

*Depuis 1978, l'armée turque, malgré une répression violente, n'est toujours pas parvenue à vaincre les rebelles peshmergas, membres du PKK, déterminés dans leur lutte pour la reconnaissance du Kurdistan.*

*Depuis le recul des guerres « conventionnelles », une trentaine de guerres insurrectionnelles ont éclaté : ces guérillas, qui souvent ne trouvent pas de solution, sont menées par des organisations non étatiques, fréquemment contre les gouvernements en place, et leurs conséquences sont toujours tragiques pour les populations civiles (morts, réfugiés, populations déplacées).*

Un constat : les guérillas populaires sont quasi impossibles à vaincre pour les armées classiques. Elles sont le recours de populations en butte à des armées nationales ou étrangères oppressives.

Les prochaines cohortes de jeunes ignoreront tout des techniques de combat ; le souvenir de la Résistance, les combats des divers fronts de libération (les FLN) dans le monde conduisent à s'interroger : faut-il une formation minimale du type autodéfense armée ? **Faut-il donner aux jeunes citoyens qui n'auront pas fait de service militaire, une initiation aux techniques d'autodéfense armée ?** C'était le cas dans l'ex-Yougoslavie et une partie de l'horreur des combats est venue de cette formation trop bien intégrée : au lieu de s'attaquer à un ennemi extérieur, les Yougoslaves se sont massacrés entre eux ... Par ailleurs, dans le cadre d'une défense non-violente, d'une dissuasion civile, le recours à la résistance armée donne à l'adversaire le prétexte dont il a besoin pour se livrer à répression aveugle. Il y a là un problème difficile. À moins que l'on ne décide de donner à la fois une information militaire sommaire et une formation à la discipline de la lutte collective non-violente ... à tous.

# 17. Histoire de la conscription

## L'aboutissement d'une longue histoire

Le recrutement de soldats a toujours posé problème. L'armée de l'Ancien Régime, dirigée par des officiers nobles, était composée de mercenaires étrangers et de soldats de métier qu'il fallait souvent racoler\*, ainsi qu'en témoigne Voltaire dans *Candide ou l'Optimisme* (1759).

Ce sont les révolutionnaires qui ont créé la conscription obligatoire, pour sauver la patrie en danger, faute de volontaires en assez grand nombre. La mesure déclenche, le 10 mars 1793, le soulèvement de la Vendée ; devenu guerre civile, il fera plusieurs centaines de milliers de victimes. En août de la même année, la Convention décrète « la patrie en danger », prévoyant que tous les Français se trouvent en réquisition permanente pour le service armé, sans limitation de durée.

En 1798, la loi Jourdan ordonne que la conscription touchera les jeunes gens âgés de vingt et un ans.

Déjà, défenseurs et détracteurs du service militaire font des descriptions contradictoires du moral des armées révolutionnaires et napoléoniennes issues de la conscription.

Le 29 août 1805, Napoléon Ier institue les conseils de révision: le nombre de conscrits\*\* à mobiliser est fixé à l'avance, et on prend d'abord les plus jeunes ; on s'arrête quand le nombre est atteint... Un mobilisé peut payer un non-mobilisé comme remplaçant ; si le remplaçant est tué, le remplacé doit partir, ou payer un autre remplaçant.

### **Origine sociale des cent quarante remplacés du département du Calvados en 1812 (G.Désert)**

Les parents sont :

- cultivateurs : 61
- propriétaires ou rentier : 29
- négociants : 22
- industriels ou artisans : 13
- professions libérales : 11
- ouvriers : 4 (alors que ces derniers représentent plus de 50 % de la population active masculine).

*À ses débuts la conscription semble marquée par l'injustice et l'inégalité : la levée en masse de tous les Français (en réquisition permanente pour une durée illimitée), décrétée par la Convention en août 1793, puis l'institution en 1805 des conseils de révision qui arrête le recrutement lorsque le nombre de conscrits est suffisant et qui permet au mobilisé de payer un remplaçant.*

*Toutefois, est-on sûr aujourd'hui que le service national soit resté universel ? Les conscrits sont-ils tous égaux au moment de l'incorporation (dispenses, exceptions, affectations) ? Cette interrogation fait partie de l'argumentation en faveur de la réforme du service.*

La crainte de la conscription est parfaitement décrite dans le roman d'Erckmann-Chatrian, *Histoire d'un conscrit de 1813* (1864, Éd. J.-J. Pauvert).

À Phalsbourg, en Alsace, Joseph Bertha, âgé de dix-neuf ans et boiteux, voit passer des troupes, guerre après guerre :

« Chacun avait peur d'être enlevé par la conscription, on pensait bien qu'il allait falloir beaucoup de soldats ; voilà ce qui troublait le monde, et pour ma part, j'en maigrissais à vue d'œil. [ ... ]

*En cette année, beaucoup de jeunes refusèrent de partir : les uns se cassaient les dents pour s'empêcher de déchirer la cartouche ; les autres se faisaient sauter le pouce avec des pistolets pour s'empêcher de tenir le fusil; d'autres se sauvaient dans les bois ; on les appelait les réfractaires, et l'on ne trouvait plus assez de gendarmes pour courir après eux. Et c'est ainsi dans ce temps là que les mères de famille prirent le courage de se révolter et d'encourager leur garçon à ne pas obéir aux gendarmes. »*

1818, le service dure six ans ; un contingent annuel de 40 000 hommes est désigné par tirage au sort. On peut se faire remplacer.

1832, même procédure pour un service de sept ans.

1872, après la défaite contre la Prusse, le service devient obligatoire pour tous (cinq ans d'active). -

La France, moins peuplée, doit fournir un gros effort pour équilibrer ses effectifs par rapport à l'armée allemande. L'époque est à l'exaltation du nationalisme, à l'apologie de l'armée, au comique troupier. Toutefois, dans *Les Gaietés de l'escadron* publiées en 1886 (Éd. Flammarion), Georges Courteline décrit l'ambiance de la caserne, la résistance larvée des conscrits, et les déviances nées d'une certaine conception du pouvoir militaire exprimée par l'adjudant Flick : « *C'était une brute dans toute l'acception et toute l'infamie du mot, une brute lâche, idiot et féroce, mettant ses joies et ses ambitions de chaque jour à compter plus d'hommes punis qu'il n'en avait compté la veille ...* »

Entre 1889 et 1913, la durée du service varie entre deux et trois ans. Seuls les socialistes dénoncent le militarisme et protestent, en 1913, contre la loi qui porte sa durée à trois ans. Jaurès assassiné (voir page 20), ils finissent pourtant par se rallier à l'effort de guerre dès août 1914.

Réduit à un an après la victoire, le service militaire revient à deux ans dès 1935 à cause de la montée de la tension internationale (Hitler rétablit la conscription obligatoire en Allemagne).

Entre 1954 et 1962, la guerre d'Algérie (officiellement les opérations de pacification») impose à certaines classes d'âge leur maintien sous les drapeaux pendant trente mois.

Voir aussi : Préparation à la défense (appel de).

## Son histoire récente

Depuis la loi du 10 juin 1971, les jeunes Français doivent effectuer un service« national », qui présente deux formes, l'une militaire et l'autre civile. En 1981, François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle, promettait un service militaire réduit à six mois. En 1994, le candidat Jacques Chirac parlait déjà de sa suppression.

À l'évidence, le service militaire ou national obéit d'abord à des « nécessités » politiques, sans règle objective et sans constante ...



\* Racoler : enrôler par force ou par ruse,

\*\* Conscrit : jeune homme en âge d'être appelé au service militaire.

## 18. Insoumis

Voir aussi : Désertion.

Les insoumis (8 683 en 1993) ne répondent pas à l'appel sous les drapeaux ; ils sont passibles de peines de prison.

Un certain nombre agit par convictions personnelles (refus toute relation avec l'institution militaire). Pour beaucoup, cela commence par une omission : l'intéressé oublie ou néglige se faire recenser ; il est déclaré « apte d'office » et perd ses droits à report.

Si l'administration ne peut pas le joindre (changements de domicile), il se retrouve « insoumis ». L'aspect social ne peut pas être négligé dans ce type d'insoumission.

Insoumis - Celui qui ne « se soumet » pas, refuse de rejoindre l'armée. Cette attitude, considérée comme une infraction, est passible de peines plus ou moins graves selon l'époque (paix ou guerre).

## 19. Monde (armée et service national dans le)

Quelles sont les réponses apportées par les autres pays à l'alternative armée de métier/conscription ?

Les pays de l'ex-bloc de l'Est maintiennent une forte conscription, de même ceux qui connaissent des conflits ou se sentent menacés (Iran, Irak, Taïwan, Israël, etc.). Sauf exception, les dictatures militaires recourent plus souvent et plus longtemps à la conscription que les démocraties.

(Tous les pays n'apparaissent pas dans cette liste)

### **Pays sans service militaire obligatoire**

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Belgique, Birmanie, Canada, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Eire, États-Unis, Grande-Bretagne, Haïti, Honduras, Inde, Jamaïque, Japon, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Somalie, Uruguay, Zaïre, Zambie, Zimbawé)

### **Pays avec service militaire de six à vingt mois**

6 mois, Autriche

7 à 15 mois, Suède

8 à 9 mois, Danemark, Finlande

12 mois, Allemagne, Argentine (sur tirage au sort), Brésil, Chili, Suisse (par périodes annuelles), République tchèque, Tunisie

15 mois, Albanie, Espagne

12 à 18 mois, Italie, Norvège

14 à 17 mois, Pays-Bas

16 mois, Portugal, Roumanie

18 mois, Algérie, Arménie, Biélorussie, Koweït, Laos, Madagascar, Paraguay

20 mois, Turquie

### **Pays avec service militaire de deux ans minimum**

2 ans, Bulgarie, Colombie, Équateur, Hongrie, Indonésie (sélectif), Irak, Iran, Lybie, Mongolie, Pérou (sélectif), Russie, Taïwan, Thaïlande, Ukraine, Viet-Nam

2 ans et 6 mois, Chypre, Guatemala, Syrie, Venezuela

2 à 3 ans, Pologne, Singapour

2 ans, Cuba, Égypte

3 à 5 ans, Chine

3 à 10 ans, Corée du Nord

### **Pays à régime particulier ou non précisé**

Israël, 48 mois pour les officiers, 36 mois pour les hommes, 21 mois pour les femmes, puis périodes annuelles jusqu'à 45 ans

Autre, Éthiopie

## 20. Nation

Nation - La nation ne repose ni sur une réalité ethnique, ni sur une religion, ni sur un État ; ce n'est pas une réalité concrète, ni même une institution : c'est une idée, une construction de l'esprit, qui réunit un ensemble de personnes dans une entité collective.

### Hier, le service militaire, agent de cohésion nationale

Les historiens notent pour la période 1880-1890 une baisse de la délinquance qu'ils attribuent à trois facteurs convergents

- l'éducation morale donnée par l'Église,
- la solidarité ouvrière renforcée par le syndicalisme naissant,
- l'éducation civique donnée par l'armée.

**L'idée nationale et patriotique** a été l'un des fondements de la III<sup>ème</sup> République, qui en a répandu le principe essentiellement grâce à deux institutions : l'école puis l'armée.

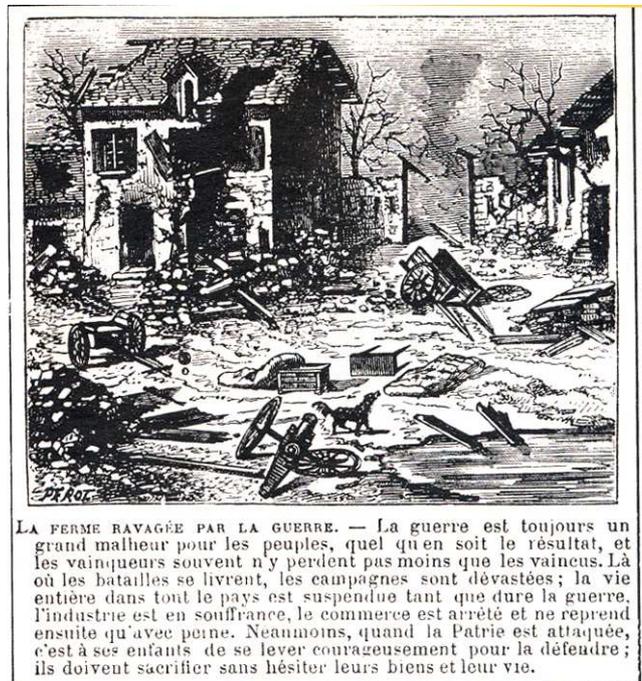
À l'école, qui devenait obligatoire, la leçon était forte, témoin cet extrait d'un livre de lecture courante pour le cours élémentaire datant de 1882 :

*Extrait du Tour de la France par deux enfants de G. Bruno, ouvrage de lecture publié en 1877, destiné aux élèves du cours moyen.*

*Les deux jeunes héros de ce « bréviaire républicain » seront formés à la notion de défense nationale, au prix même du sacrifice, valeur aujourd'hui remplacée par la notion de citoyenneté.*

« L'amour de la Patrie

*La petite Denise est émerveillée de voir défiler tant de baïonnettes nues, de sabres et d'épaulette, Armand, en regardant les soldats, cherche à apprendre comment on doit se tenir et marcher dans les rangs ; il se dit : "Quand j'aurai vingt ans, je serai soldat comme eux; je partirai avec eux, prêt à défendre la Patrie." (Guyau, Éd. Armand Colin, ouvrage visible au musée-école de Carcassonne.)*



Il faut ajouter la tension patriotique: après la défaite de 1870 la perte de l'Alsace et de la Lorraine, le pays vit dans l'idée de la revanche et sur le slogan : « Y penser toujours, n'en parler jamais. » À cette époque le service militaire armé est paré de toutes les vertus ; les jeunes paysans incorporés découvrent la ville, le progrès, etc. « Il n'a pas fait son service militaire » est un jugement très défavorable.

L'affaire Dreyfus (1894-1899) entame évidemment le crédit de l'état-major, mais pas réellement celui de l'armée qui, à tort ou à raison, est ressentie comme le ciment de la cohésion nationale, Les anciens combattants de 14-18 en sont le témoignage vivant. On admet qu' « ils ont des droits sur nous ».

## Aujourd'hui, le service national, facteur de cohésion nationale ?

Jusqu'au bout, le service militaire puis national avait pour réputation de favoriser la rencontre de jeunes d'horizons différents à égalité, sans distinction de fortune, sous le même uniforme. Mais on sait que tout le monde ne fait pas son service dans les mêmes conditions, selon son niveau scolaire, sa formation professionnelle ... et ses relations. D'autre part, les filles, même volontaires, sont très peu présentes.

En octobre 1996, Jacques Chirac envisageait que tous les jeunes, compris les filles, consacrent quelques mois à **la préservation de l'unité nationale qui, aujourd'hui, se joue dans les quartiers**. Cette perspective avait le mérite de faire entrer les filles dans une mission commune, et d'envisager plutôt la construction de l'unité nationale par une action (civique, économique, politique, sportive, culturelle, etc.) qui réunisse tous les jeunes Français dans un projet culturel et civique commun. Programme ambitieux ... et difficile.

Le rendez-vous obligatoire de quelques heures des jeunes avec l'armée entre seize et dix-huit ans se propose entre autres objectifs « d'affirmer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale ». Suffira-t-il d'affirmer ?

Voir aussi : [Conscription, Femmes](#).

Voir aussi : [Préparation à la défense \(appel de\)](#).

## 21. Objection de conscience

Voir aussi : Désertion, Insoumis.

Objection de conscience - L'objecteur de conscience refuse de rejoindre l'armée, au nom de ses convictions philosophiques, religieuses, etc., qu'il déclare.

L'objection de conscience permet d'échapper à tout rapport avec l'armée. Durée : double de celle du service national.

Ils étaient 7 265 objecteurs en 1993 (mais 70 000 en Allemagne). Rattachés au Service de la solidarité, à l'Action sanitaire et sociale, les objecteurs sont affectés dans des organismes caractère social ou culturel, dans des associations caritatives, culturelles, militantes ou syndicales. L'objection de conscience s'appuie sur une obligation morale, philosophique ou religieuse, jugée plus haute que les lois existantes, ou en appelle à la liberté de conscience promise par le: droits de l'homme. (Ce droit est reconnu en Allemagne par la Constitution de 1948, aux États-Unis depuis 1957.)

Le 15 septembre 1958, de Gaulle signe une ordonnance limitant à cinq ans l'emprisonnement des objecteurs de conscience qui refusaient la guerre d'Algérie ; mais ils n'obtiennent pas de statut. La durée de l'emprisonnement passe ensuite à trois ans. C'est Louis Lecoin qui obtient **un statut pour les objecteurs de conscience**, le 21 décembre 1963, à la suite d'une grève de la faim, du 1er au 23 juin 1962 (Lecoin a passé douze en prison, en particulier de 1912 à 1920, pour son opposition à la guerre). De nombreuses personnalités ont soutenu cette action. Il devint alors possible de s'opposer à l'usage personnel des armes.

La loi de juin 1971 sur l'objection de conscience a été assouplie en 1983 : suppression de l'article L.50 interdisant toute publicité en faveur de l'objection de conscience (disposition singulière qui défendait d'évoquer un droit, alors que nul n'est censé ignorer la loi !). On compte alors 1 000 objecteurs par an, les demandes étant acceptées à 80 %, grâce aux organisations comme le MOC (Mouvement des objecteurs d conscience) qui aident les candidats à rédiger leur profession de foi.

En 1995, des objecteurs de conscience se mettent en grève, contestant :

- la double durée, l'interdiction du libre exercice des droits politiques et syndicaux sur leurs lieux d'intervention (en contradiction avec les résolutions de 1984 du Parlement européen);
- le fait qu'un appelé déjà incorporé ne peut bénéficier du statut d'objecteur, alors que l'inverse est possible ( Constitution de 1958 : « *toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction* »).

En janvier 1997, le gouvernement cesse de financer les frais de nourriture et d'hébergement des objecteurs, les laissant à la charge des associations ; le MOC s'inquiète de ne plus trouver de lieux d'affectation.

*En 1962, de nombreuses personnalités ont soutenu le combat de Louis Lecoin pour la création d'un statut des objecteurs de conscience. L'objecteur refuse d'une part de recourir à la violence et est favorable à l'apprentissage de méthodes non-violentes actives ; il dénonce d'autre part l'arme nucléaire qui pousse chaque État à se défendre individuellement, et pourrait conduire à la destruction collective. L'objection n'est donc pas un désengagement mais un acte destiné à sensibiliser la communauté.*

## 22. OTAN

Voir aussi : [Dissuasion nucléaire](#), [Europe : rencontres et divergences](#).

OTAN - Organisation du traité de l'Atlantique Nord (en anglais: NATO).

À partir de 1949, une organisation militaire concrétise le système américain de protection de l'ouest de l'Europe développé après la Seconde Guerre mondiale : c'est l'OTAN, qui se fonde sur l'affectation par les États membres de forces armées placées sous commandement « intégré » (lire : « essentiellement américain » ). La France s'en retire en 1966 et développe une défense nucléaire : l'Europe dépend trop des États-Unis pour sa protection ; son autonomie et son unité restent à construire.

### **Les pays signataires du traité de l'Atlantique Nord**

1949, Les États-Unis, le Canada et les cinq du pacte de Bruxelles (Bénélux, France, Grande-Bretagne), le Danemark, l'Islande, l'Italie, la Norvège et le Portugal.

1952, Grèce et Turquie.

1955, république fédérale d'Allemagne.

1982, Espagne (l'Irlande et la Suède s'en tiennent à leur neutralité traditionnelle).

1997, l'OTAN s'ouvre aux pays de l'Europe de l'Est avec l'acceptation des candidatures de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque, celles de la Roumanie et de la Slovénie seront examinées en 1999.

Depuis le début des années 90, la menace soviétique ayant disparu, et l'Europe s'affirmant aux plans économique et social et même militaire (avec un embryon d'armée européenne, l'Eurocorps\*, puis l'Eurofor et l'Euromarfor\*\*), le rôle de l'OTAN est remis en question: quelle place respective doivent y occuper l'Europe et les États-Unis, puissance qui impose son hégémonie, sa domination, au monde sans contre-pouvoir ? La discussion s'oriente vers la constitution de deux ou trois « piliers » : américain, ouest-européen, et peut-être à terme, est-européen.

La France (toujours en marge de l'OTAN, mais en voie de rapprochement) pousse à une redistribution des responsabilités dans la maîtrise des décisions pour ce qui concerne l'Europe.

Mais, quand elle revendique en particulier le contrôle par des Européens du commandement de la partie sud de l'Europe, elle n'a pas le soutien de ses partenaires européens. Par ailleurs, la légitimité de sa force de dissuasion nucléaire est toujours discutée, ses alliés s'en remettant largement au « parapluie » nucléaire américain.

Et la Russie ? Autour de Bill Clinton, Boris Eltsine, Jacques Chirac, les seize membres de l'OTAN signent, le 27 mai 1997 à Paris, l'acte fondateur OTAN-Russie qui met véritablement fin à la guerre froide : par l'instauration d'un conseil conjoint permanent, l'OTAN accepte que la Russie ait un rôle à jouer dans la sécurité de l'Europe ; la Russie de son côté accepte l'élargissement de l'OTAN aux ex-pays de l'Europe de l'Est, et ne pointe plus ses ogives nucléaires vers les pays membres de l'alliance.

\* Eurocorps : force terrestre associant la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg.

\*\* Eurofor et Euromarfor : force de réaction de crise et force navale associant la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

## 23 Pacifisme

Il y a divers mouvements pacifistes en Europe. En France, la charte de l'Union pacifiste française précise :

*« Le pacifisme intégral condamne toute guerre, quel qu'en soit le prétexte, tout préparatif de guerre, tout armement collectif, toute organisation militaire, toute alliance visant à grouper certains pays pour une guerre possible. Il n'admet aucune exception à cette règle, et refuse la qualité de pacifiste à toute nation admettant la guerre et entretenant une armée.*

*Le salut d'un peuple ne peut résider désormais que dans le désarmement absolu de son pays. Il ne pourra ainsi susciter une crainte chez les autres peuples. Ils ne pourront plus notamment invoquer le suprême argument invoqué pour mobiliser les masses trop crédules : la légitime défense. »*

Contre les agressions, les dictatures, le droit du plus violent, les pacifistes veulent répondre par la non-violence active :

*« Tuer des hommes pour défendre des valeurs est une hérésie.*

*Les valeurs n'ont besoin que d'hommes qui les incarnent. Les non-violents pensent qu'entre l'action démocratique à long terme et la violence révolutionnaire, il existe une troisième voie : la non-violence active ... Ce qui distingue la non-violence de la violence, c'est que jamais on ne s'y coupe de l'adversaire. Celui-ci est avisé dès le début du but de la démarche. On y respecte toujours l'autre qui peut à tout moment cesser l'affrontement. On provoque sa prise de conscience et parfois son ralliement. Tout oppresseur a besoin de l'appui de l'opinion publique. »* Authier, supplément au n°78 du journal de l'Union pacifiste.)

La non-violence physique refuse la passivité et n'exclut pas la violence morale face à l'adversaire sur qui on fait ainsi pression.

L'histoire montre que des succès ont été remportés ainsi.

Pour obtenir l'indépendance de l'Inde, Gandhi\* a prêché la non-violence : il a passé 2 089 jours dans les prisons anglaises ; les Anglais massacrèrent des centaines de ses partisans, mais les pertes des Indiens sont infiniment plus faibles que celles des Algériens ou des Vietnamiens qui ont choisi la guérilla pour chasser la puissance coloniale.

*Gandhi reste la figure emblématique de la lutte pacifiste réussie.*

*Il avait choisi l'ahimsâ, la « non-violence active » ; dans l'une de ses Lettres à l' Ashram, il écrivait : « Ce n'est pas l'ennemi que vous avez à combattre, mais l'erreur de l'ennemi ; l'erreur que commet votre prochain lorsqu'il lui arrive de se croire votre ennemi. Faites-vous l'allié de votre ennemi contre son erreur. »*

**Voir aussi : Défense par actions civiles, Guérilla, Résistance.**

Pacifisme - Le pacifisme affirme la vanité de toute guerre pour résoudre un conflit, et recherche les solutions non armées même aux situations de violence.

Durant la première partie de la guerre de 39-45, quand les armées allemandes étaient victorieuses, leurs seuls échecs découlèrent d'actions de désobéissances civiles : les professeurs norvégiens refusèrent avec succès de former les jeunes nazies dans leur pays ; au Danemark, le roi menaçant de porter lui-même l'étoile jaune imposée aux Juifs par Hitler, ainsi que tous les habitants, les nazis durent renoncer, les Danois sauvèrent ainsi leurs communautés juives. En 1980, les Polonais obtinrent par la non-violence active (notamment les grèves) la légalisation de leur syndicat Solidarnosc, puis des élections relativement libres dans une dictature communiste. Face à la Russie, les États baltes ont gagné leur indépendance en utilisant la non-violence, alors que la Tchétchénie était à feu et à sang ... en vain.

La réponse non-violente n'est donc pas une utopie.

*« Peut-être parce qu'on prend ici les hommes pour des êtres doués de raison, conscients de leur liberté ... car ils ne sont pas de la vulgaire chair à canon ? »* (Damien, dix-huit ans)

\* Voir le film Gandhi de Richard Attenborough.

## 24. Préparation à la défense ‘appel de

Voir aussi : Service volontaire.

Calendrier de mise en oeuvre de la réforme du service national				
	Population concernée	Recensement	Service actif	Appel de préparation à la défense (APD)
<b>Code actuel du service national</b> (livre II du futur code du service national)	Garçons nés avant le 1 <sup>er</sup> -01-1979	Effectué à 17 ans	Obligatoire jusqu'au 31-12-2002	Non concernés
Service national renouvelé (livre I <sup>er</sup> du futur code de service national)	Garçons nés en 1979	Effectué à 15 ans en 1996	Suspension de la conscription	Exemptés (ou participation volontaire à l'APD) En ce cas, possibilité de demander une préparation militaire
	Garçons nés en 1980, 1981	Effectué à 17 ans (nés en 80-81)	Suspension de la conscription	Obligatoire entre 16 et 18 ans révolus
	Garçons nés en 1982	Effectué à 16 ans		Obligatoire entre 16 et 18 ans révolus
	Garçons et filles nés après le 31-12-1982	Effectué à 16 ans à partir du 01-01-1999 pour les filles également		Obligatoire pour les filles et les garçons entre 16 et 18 ans

L'éducation aux problèmes de défense commence **au collège et au lycée**. Dès le printemps 1996, le Parlement avait souligné « *la nécessité d'encourager l'enseignement de l'histoire et de l'instruction civique, en vue de renforcer l'esprit de défense dès la scolarité.* »

En septembre 1997, le Sénat expose ses objectifs : « *inscrire cet enseignement dans la perspective du renforcement du lien armées-nation ; et de la sensibilisation de la jeunesse à son devoir de défense. Pour cela, se pose le problème crucial de la formation des enseignants à la défense. Au programme: les principes et l'organisation de la défense nationale (objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes).* »

Tous les jeunes Français nés après le 31 décembre 1978 doivent se faire recenser (en mairie) à l'âge de seize ans (ainsi que les personnes devenues françaises entre seize et vingt-cinq ans) ; pas d'inscription aux examens et concours publics si on ne s'est pas soumis à cette obligation, obtenant ainsi une attestation qui fait preuve : le lien est marqué fortement entre « individu » et « nation ». Cependant les jeunes femmes sont recensées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Puis avant dix-huit ans, ils participent tous (y compris les filles à partir de 2000) à un appel de préparation à la défense obligatoire d'une journée ; ces quelques heures ont pour objet « *de conforter l'esprit de défense, d'affirmer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et [le] maintien du lien entre l'armée et la jeunesse.* »

Les actions :

- assurer un enseignement adapté au niveau de formation, présentant les enjeux et objectifs de la défense nationale, les moyens civils et militaires de défense, leur organisation ;
- informer sur les possibilités de volontariat, les préparations militaires, les possibilités d'engagement;
- effectuer une évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

Ici encore, un certificat de participation est délivré, et les récalcitrants\* ne pourront pas s'inscrire aux examens et concours publics avant d'être en règle. La rencontre avec l'armée peut se prolonger (sur demande) par une préparation militaire, donnant accès à la réserve. L'appel sous les drapeaux est suspendu, mais peut être rétabli par la loi si la défense de la nation ou les objectifs assignés aux armées l'exigent.

Voir aussi : [Conscription](#).

Voir aussi : [Conscription](#), [Réserve](#), [réserviste](#).

\* Récalcitrants : ceux qui résistent avec entêtement.

## 25. Professionnels (armée de)

### Les militaires professionnels jusqu'en 2001

En 1994, l'armée française comptait 285 534 engagés (pour 233. 922 appelés effectuant un service « militaire »), affectés à des tâches très variées et réclamant de plus en plus de technicité. Le recrutement a évolué. En 1986, l'armée de terre avait plus de 50 % de bacheliers parmi ses engagés. Une formation continue assure une promotion réelle (15 000 diplômes ou brevets décernés chaque année aux sous-officiers selon le Sirpa\*). L'évolution technologique des armements l'impose.

L'armée constitue toujours un corps largement autonome dans la société, par son mode de vie, sa mission, ses valeurs traditionnelles : respect de la hiérarchie, vocation à opposer la force pour résoudre les difficultés, esprit de corps.

Le service national va progressivement disparaître et laisser place à une armée de métier. Au total, les effectifs diminueront globalement dans l'armée, mais pas chez les militaires de carrière, en particulier chez les officiers ; on devrait s'orienter vers une augmentation des engagements de courte durée renouvelables.



*Fort d'Essillon*

### Perspectives : l'armée professionnelle britannique

La Grande-Bretagne ne connaît plus que l'armée de métier depuis 1963. Les contrats étant courts (cinq, dix ou quinze ans), les spécialistes retournent dans la vie civile. Souvent, les femmes d'officiers travaillent.

Il est à noter que le passage du système de la conscription à une armée professionnelle posa aux Britanniques des problèmes financiers qui imposèrent « *des coupes dans les programmes de recherche* » et « *de réels problèmes d'effectifs, voire de discipline* » (*Libération* du 28 mai 1996). Le recrutement de professionnels peut poser des problèmes.

\* Sirpa : Service d'information et de relations publiques des armées (publie le magazine : *Armées d'aujourd'hui*).

Voir aussi : [Europe : rencontres et divergences](#), [Monde \(armée et service national dans le\)](#).  
Voir aussi : [Budget](#).

## 26. Putsch

Putsch (le mot vient de l'allemand) ou coup d'État militaire ou pronunciamiento - Prise du pouvoir par les militaires.

Voir aussi : Citoyenneté, Suppression du service national: conséquences ?

*Le 19 août 1991, à Moscou, les conservateurs qui jugent le Président Gorbatchev incapable d'exercer ses fonctions pour « raisons de santé » tentent un putsch afin de le renverser, au moment où celui-ci se dit prêt à entreprendre des réformes.*

*Le coup d'État est mis en échec dès le 22 août, ce qui permet à Eltsine de se présenter comme le sauveur de la démocratie. La fin de l'année 1991 verra la désintégration de l'URSS.*

Napoléon Bonaparte (18 brumaire an VIII [9 novembre 1799] Louis Napoléon Bonaparte (2 décembre 1851), les amis du général Boulanger (1889, tentative avortée), Déroulède (1899), les généraux Challe, Salan, Zeller, Jouhaud (avril 1961) ont pris ou tenté de prendre le pouvoir en utilisant l'armée française.

Mêmes scénarios pour Franco en Espagne (1936), Pinochet au Chili (1973), Ben Ali en Tunisie (1987), etc. Dans le monde, plus de cinquante chefs d'États sont des militaires qui ont un jour utilisé leurs troupes pour s'installer au pouvoir. Ils conservent dans le mépris le plus total des droits de l'homme. L'armée française en soutient un certain nombre ouvertement. (Tchad, Gabon, Centrafrique).

Les appelés sont-ils une garantie contre un coup d'État militaire ? Après la réforme du service, quelle force pourrions-nous opposer ?

## 27. Recherche

Les industries d'armement favorisent-elles les progrès de la connaissance scientifique ?

L'importance d'un pays se mesure en particulier à la vitalité de son économie, de sa recherche scientifique. Les périodes conflictuelles (Seconde Guerre mondiale, guerre froide par exemple) ont stimulé la recherche, bénéficiant alors de tous les crédits nécessaires.

La recherche militaire a une incidence sur les industries de pointe quand les techniques développées ont des applications à la fois civiles et militaires : avions modernes, alliages réfractaires, peintures ignifuges, ininflammables, plasma artificiel, nouvelles matières plastiques, etc.

Mais la recherche militaire n'est-elle pas un détour discutable lorsque, dans le même temps, les crédits à la recherche civile sont comptés ?

Il faut rappeler que certains domaines, telle l'aviation, réunissent des moyens civils et militaires pour mettre en œuvre des recherches complexes et coûteuses.

Des consortiums d'usines européennes mixtes (militaire-civil) sont incités à concourir à la conception mixte des gros avions de transport (tel un futur *Airbus*), dans le souci de rester compétitifs face aux Américains, dans la bataille pour la maîtrise de la haute technologie.

## 28. Réserve, réserviste

Dans le système traditionnel, après leur service, les appelés qui avaient suivi une préparation militaire pour devenir officiers étaient inscrits comme « réservistes » jusqu'à l'âge de cinquante ans (environ 500 000 réservistes en 1996) : en théorie, ils devaient pouvoir rejoindre l'armée si les circonstances le nécessitaient. Le maintien de leurs capacités était assuré par des périodes de rappel. Dans la pratique, ils devenaient rapidement « dépassés ».

Un statut nouveau entre en vigueur avec l'évolution vers une armée professionnelle et les nouvelles formes de service par volontariat ; les réservistes contribueront à assurer l'équilibre des effectifs potentiels.

Réserve, réserviste - Après le temps de service actif, les officiers rendus à la vie civile sont affectés à un corps dit « de réserve », en théorie capable de renforcer les rangs des actifs en cas de besoin.

Voir aussi : [Conscription](#).

## 29. Résistance

### Réflexion sur une alternative historique ...



Pour la France occupée par les nazis, gouvernée par des notables à la botte de l'Allemagne hitlérienne, la Libération n'est pas venue de son armée, démantelée dès les premiers mois, ni d'une conduite pacifiste exemplaire (comme ce fut le cas dans d'autres pays), mais de la conjonction de deux mouvements : la Résistance (intérieure et extérieure) et l'action des Alliés.

Autrement dit, dans un pays à la dérive, en partie guidée de l'extérieur, une année populaire s'était progressivement formée, organisée et substituée à l'année constituée défailante.

*Véhicule de commandement de l'armée allemande (2<sup>nd</sup>e guerre mondiale)*

*Pendant la Seconde guerre mondiale, dès 1940, une partie de la population française refuse l'armistice et l'occupation allemande.*

*Se forment alors des réseaux de résistance armée*

*(notamment les maquis au cours de l'année 1943).*

*Poursuivis par la Gestapo et la Milice française, ou dénoncés par de « bons français », les résistants paieront chèrement leur combat.*

## 30. Service civil

A partir de 1976, une forme du service national non militaire, appelée « service civil », a permis aux jeunes gens d'assurer un service auprès de la collectivité - mairies, écoles, etc. - au titre des protocoles conclus avec divers autres ministères.

J.-L. G., « appelé Ville » en service dans un lycée bordelais explique : « Pour moi, donner un an à l'État français, c'est aussi renvoyer l'ascenseur pour mes études payées. »

**Voir aussi : Conscription.**

**1996** : 13 437 appelés en service civil (dont 11 947 dans le cadre du protocole Ville).

**1997** : 11 391 appelés (dont 10 000 en protocole Ville)

Il a souvent été reproché à ces formes de service civil de se substituer à des emplois pour satisfaire des besoins réels, sources de créations d'emplois pour des jeunes par exemple.

## 31. Service volontaire

Après la disparition du service national, garçons et filles âgés de dix-huit à vingt-six ans auront la possibilité d'assurer un service volontaire militaire, dans la limite de leurs aptitudes et des moyens budgétaires (27 171 jeunes en 2002, dont 16 000 postes pour la gendarmerie, prévisions 1997) pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite de 60 mois.

Trois domaines :

- défense, sécurité et prévention,
- cohésion sociale et solidarité,
- coopération internationale et aide humanitaire.

Objectifs: apporter un concours personnel dans le cadre d'une mission d'intérêt général, développer solidarité et sentiment d'appartenance à la nation.

Ces actions à temps plein ne devraient pas concurrencer le marché de l'emploi ou les engagés.



*Gendarmerie : démonstration de chien d'attaque*

## 32. Suppression du service national : conséquences ?

### Quelles sont les conséquences financières de l'abandon du service national traditionnel ?

Voir aussi : Budget, Préparation à la défense (appel de), Service volontaire.

#### Une armée plus coûteuse ?

Avec la suppression du service national, bien des emplois seront mis en cause (secrétaires, cuisiniers, chauffeurs des états-majors, etc.) : pourvus par des appelés à un coût dérisoire, il faudra les remplacer par des professionnels plus coûteux ... en nombre restreint.

« Un mécanicien auto coûte 23 000 FF ; un ouvrier civil 118 000 FF. On comprend mieux l'hésitation à ne conserver qu'une armée de métier. Quant au soldat de métier, il coûte quinze fois plus cher que l'appelé. » (Le Monde du 8 septembre 1994)

La loi de programmation prévoit que les dépenses annuelles consacrées à la défense passeront de 100 916 millions de francs en 1995 à 103 465 millions en 2000 (soit 21 % pour le nucléaire, 4% pour l'espace et 75 % pour l'armée classique).  
Les effectifs doivent baisser - du moins dans certains secteurs.

Officiers et sous-officiers : effectifs en baisse globale  
Appelés du contingent : disparition progressive  
Engagés : doublement de l'effectif  
Personnels civils : + 7 000 personnes

#### Conséquences

Finalement, entre 1997 et 2002, les effectifs des armées diminueront du quart (civils et militaires), mais les coûts ne suivront pas :

- Il faudra financer la reconversion de certains professionnels (encadrement des appelés par exemple) ;
- toutes les personnes en activité seront alors payées ;
- le personnel civil et militaire aura un niveau de qualification globalement en hausse, plus coûteux ;
- il faudra même prévoir une revalorisation pour rendre le statut des engagés plus attractif.

« Même problème en vue en Espagne, où on prépare la transition vers l'armée professionnelle : « il arrivera un moment où la défense devra offrir à chaque soldat un téléphone portable et une voiture climatisée\*, commentait ironiquement un responsable du Bureau de défense des droits du soldat. » (El País, Madrid 1996)

Cependant, le coût réel d'une armée de métier doit s'estimer en considérant aussi que :

- à efficacité égale, l'armée de métier requiert des **effectifs moindres** ;
- pendant leur service, les **appelés ne produisent plus de richesses**, il y a manque à gagner pour la nation en terme de Produit intérieur brut ;
- la conscription a un **coût indirect**, difficilement chiffrable (perturbations familiales, dans les études, dans la vie professionnelle).

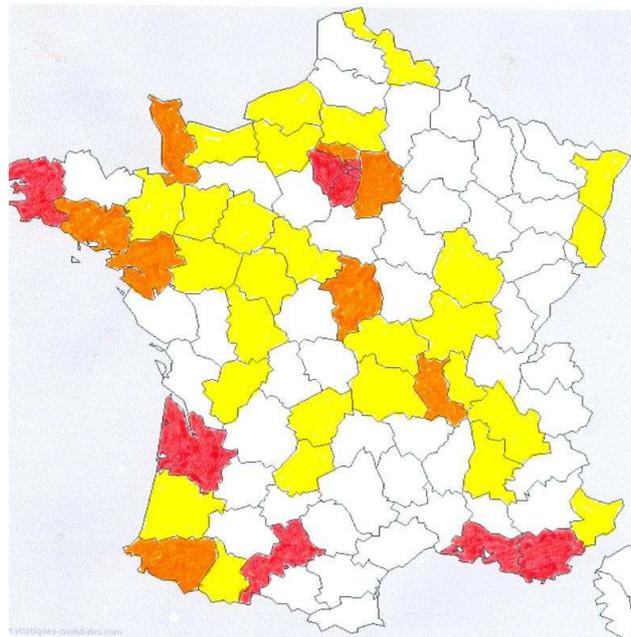
## • Les retombées civiles

En revanche, le passage de 500 000 hommes à 360 000 en six ou sept ans ne se fera pas sans conséquences. Une caserne fait vivre les commerces, les usines des localités voisines ; les engagés sont accompagnés de leur famille : des écoles et des boutiques doivent fermer à leur départ.

La SNCF perdrait avec les appelés 10 % de son chiffre d'affaires voyageurs.

D'autre part, la diminution progressive des effectifs d'appelés conduit à une redistribution des dépenses en armements : réduction des achats ou délais de livraison repoussés pour certaines commandes d'avions, d'hélicoptères, de chars, de radars, etc.; plus que les grandes entreprises (Matra, Dassault, Thomson- CSF, Giat-Industrie), ce sont les sous-traitants (5 000 PEM) qui souffrent et ferment. Il faut alors prévoir un plan d' aide à la reconversion pour les personnels des arsenaux\*, les employés des usines touchées (50 000 emplois perdus), et pour les régions qui perdront des sites industriels ou militaires.

**Industrie de défense : principaux sites et estimation des emplois induits (chiffres 1996)**



	• Plus de 10 000
	De 5 000 à 10 000
	De 1 000 à 5 000
	De 1 000 à 5 000

\* Arsenaux : entreprises qui fabriquent ou gardent des armes et munitions destinées à l'armée.

## Quelles sont les conséquences politiques de la fin du service national traditionnel ?

Toute décision politique est le reflet du projet de société de l'autorité en place. La réglementation du service national obéit à cette loi !

Pourquoi certains sont-ils restés attachés au principe de la conscription, institution coûteuse et dépassée ? Deux raisons :

- mieux pensée, la participation de tous les jeunes gens au service de la nation aurait pour eux une valeur pédagogique ;
- d'autre part, ces mêmes appelés constitueraient pour la nation une vertu protectrice contre les tentations antidémocratiques de professionnels (la montée des partis d'extrême droite renforce la crainte de voir leurs membres « infiltrer » les grandes institutions, armée, école, etc.).

Une réponse, ambiguë : « *L'important n'est pas, pour la sécurité de la République, que ses troupes soient ou non professionnelles, mais que leurs cadres soient formés à demeurer les instruments du pouvoir légal.* » (*Le Monde diplomatique*, septembre 1996.)

Le ministre de la Défense qui fut chargé en 1997 d'accompagner « démocratiquement » (voir page 20) l'étude de l'abandon du service national au profit d'une armée professionnelle, Charles Millon, a montré quelques mois plus tard (dès mars 1998), lors des élections régionales en Rhône-Alpes, qu'il n'avait aucune répugnance à compter sur les voix de l'extrême-droite et ne se souciait guère de s'en protéger.

**Prévoir des garde-fous système de défense est bien nécessaire dans un corps social et institutionnel dont l'évolution manque de lisibilité.**

## Quelles sont les conséquences psychologiques ?

Dernier point : on a longtemps répété aux jeunes gens qu'il fallait faire leur service « pour devenir des hommes » ! Toutes les sociétés traditionnelles ont ainsi des rites plus ou moins difficiles et obscurs pour marquer les grandes périodes de la vie.

Que nous reste-t-il ? Quelques étapes rituelles religieuses (la communion ?), scolaires (le bac ?), sociales (le mariage, le permis de conduire, le premier emploi ?). Les sociologues s'alarment de la disparition des repères pour les jeunes à la recherche d'une identité sociale. La suppression du service confirme cette tendance. (Mais quelle identité sociale y fondait-on ? Et pour les garçons seulement !)

L'abandon du service national traditionnel est organisé clairement par la loi de 1997. Mais le principe n'est pas abandonné, et le nom subsiste : « *La défense de la nation est l'affaire des citoyens, ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du **service national universel**, qui comporte des obligations* » : recensement, appel de préparation à la défense, ... et appel sous les drapeaux si le Parlement en juge le besoin.

Le premier article de la loi de 1997 établit donc le devoir de l'ensemble des citoyens de contribuer à la défense, sans passer forcément par le service national. Cependant, ce dernier n'est pas supprimé définitivement, la loi de 1997 n'exclut pas qu'il soit rétabli si cela s'avérait utile à la nation.

*La réorganisation de la défense a entraîné la fermeture de plusieurs sites, et leur vente.*

*Mais n'est pas acquéreur qui veut: l'acheteur doit être une collectivité locale ou une administration régionale, sinon un promoteur privé qui s'engage à réaménager les lieux au profit d'une association ou dans un intérêt collectif*

## 33. Terrorisme

- Voir aussi : BT2 n°209, *Terrorismes*, PEMF, 1988.

Terrorisme - Forme d'actions violentes et ponctuelles, qui visent à créer un climat de terreur parmi une population.

Le terrorisme est une forme de guerre, sans frontières, sans agresseurs immédiatement repérables. Ses actions sont limitées dans l'ampleur de leurs dégâts matériels, mais très sensibles par l'effet de surprise traumatisant qu'elles provoquent parmi des victimes que rien ne « préparait » : c'est justement là-dessus que jouent les terroristes, dont le pouvoir repose surtout sur la médiatisation des attentats.

Le terrorisme est une arme entre les mains de certains États, et de nombreuses factions\* minoritaires ethniques, politiques, religieuses (en France même, certains groupes séparatistes\*\*); il s'en prend avec violence à ses ennemis directs ou à leurs alliés pour imposer qu'on s'intéresse à sa cause. Il obtient des résultats dans certains cas.

Le terrorisme est généralement l'arme de groupes limités, d'intérêts très divers ; il y a pourtant des lieux où les terroristes se rencontrent : les camps de formation, au Moyen-Orient par exemple.

Contre ces « professionnels de la violence » qui agissent par surprise, la lutte est difficile, mais les moyens existent ; ils sont néanmoins limités, pour des raisons diplomatiques bien souvent. Ce n'est pas le genre de mission que l'on peut confier à un détachement d'appelés du contingent. ..

\* Factions : groupes en rébellion.

\*\* Séparatistes : partisans de la séparation, de l'autonomie.

## Conclusion

Armée de métier ou armée faisant appel à la conscription ? Durant le débat, les partis politiques de droite se sont montrés plutôt favorables à la première solution et ceux de gauche à la seconde. La droite souhaitait l'efficacité, tout en pensant que le service militaire est l'école de l'obéissance et du patriotisme indispensables au bon fonctionnement de la vie nationale. La gauche se méfiait des valeurs auxquelles les militaires sont attachés et ne souhaitait pas laisser les armes à l'entière disposition de professionnels dont l'attachement à la démocratie ne peut pas se prouver.

La question de la formation citoyenne reste à traiter sérieusement : le lien citoyen-nation passe-t-il par l'armée, par la connaissance du système de défense nationale ? Quelle est la place du citoyen dans l'organisation de la défense ? Surtout, de quel(s) type(s) de défense sera-t-il question ?

Il faut inviter le lecteur à s'informer sur les engagements passés et à venir, et à prendre sa place dans la réflexion : il n'est pas souhaitable que ce domaine~là reste le « domaine réservé » de quelques personnes (si honorables soient-elles), le reste de la population déléguant passivement décisions et actions (qu'elles soient violentes ou non-violentes).

Non, le lecteur frustré n'aura pas trouvé de réponse toute prête dans ces pages ! Peut-être même en sortira-t-il avec plus de questions qu'en entrant... Nous nous en réjouissons assurément ! Car de tels problèmes sont toujours, toujours à remettre sur le métier.

## Pour en savoir plus

### Des livres, un CD-ROM

- *L'Année stratégique 1995*, sous la direction de Pascal Boniface, Éd. Dunod, 1995. Disponible aussi en CD-ROM.
- *Quid 1995*, Éd. Robert Laffont.
- *Le Cours d'une vie : autobiographie*, Louis Lecoq, Union pacifiste de France, 1972.
- *L'Armée française*, Que sais-je ? n°2320, PUF.
- *La Guerre civilisée : la défense par actions civiles*, Gene Sharp, PUG, 1995.
- *Tuer le service militaire*, Édouard Ballot, Éd. Les Belles Lettres, 1993.
- *Dictionnaire de la défense et des forces armées*, Larousse.
- *Le Brave Soldat Chveik*, J. Hasek, Folio n°676, Éd. Gallimard, 1975
- *A bas toutes les armées*, Cabu, Éd. Le Cherche Midi Éditeur, 1986.

### Des films

- *Quatre de l'infanterie*, G. W. Pabst (1930).
- *Les Sentiers de la gloire*, Stanley Kubrick (1957).
- *Feux dans la plaine*, Kon Ichikawa (1959).
- *Docteur Folamour*, Stanley Kubrick (1963).
- *Johnny s'en va-t-en guerre*, Dalton Trumbo (1971).
- *Avoir vingt ans dans les Aurès*, René Vautier (1972).
- *Gandhi*, Richard Attenborough (1982).
- *Capitaine Conan*, Bertrand Tavernier (1997).

### Des chansons

- *Parachutiste*, Maxime Le Forestier.
- *Le Déserteur*, Boris Vian et autres versions (1954).
- *Le Chant des partisans*, M. Druon, J. Kessel (1943).
- *Gloire au 17<sup>e</sup>*, Montéhus (1907).
- *Languedoc rouge*, Marti (1907).
- *Le Conscrit du Languedoc*, folklore.

### Des adresses

- Service d'information et de relations publiques des années : minitel 3615, code SIRPA.
- Armée : minitel 3615, code ARMEE.
- Air, Marine : minitel 3615, code ARMEEAIR, MARINE- NATI, MN, etc.
- Armée, reconversion : minitel 3615, code BIRT, MMP.
- Gendarmerie : minitel 3614, code GENDARME.
- Service national en entreprise : minitel 3615, code CSNE.
- Service national volontaire scientifique : minitel 3615, code SPSC.
- Objection de conscience: minitel 3615, code MOC.
- Service civil des objecteurs : minitel 3615, code SERVICECIY.
- Service civil international : 8, rue C.-Flammarion - 75018 Paris. Tél. : 01 42 54 62 43.
- Comité de coordination pour le service civil : 16, rue J.-Giono - 91000 Évry et Minitel : 60 77 84 62 (objecteurs).